

9 Les personnels

9.1	Éducation nationale : les personnels du secteur public	274
9.2	La féminisation du personnel du ministère de l'Éducation nationale	276
9.3	Le personnel enseignant du secteur public : structure par âge	278
9.4	Les enseignants du premier degré public : évolution	280
9.5	Les enseignants du premier degré public par département	282
9.6	Les enseignants des classes sous contrat du secteur privé	284
9.7	Enseignants du second degré public devant élèves : évolution	286
9.8	Enseignants du second degré public devant élèves par académie	288
9.9	Enseignants du second degré public devant élèves par corps	290
9.10	Enseignants du second degré public devant élèves par discipline	292
9.11	Le service des enseignants devant élèves dans le second degré public (1)	294
9.12	Le service des enseignants devant élèves dans le second degré public (2)	296
9.13	Le temps de travail des enseignants du second degré public	298
9.14	Les enseignants des classes sous contrat du second degré privé	300
9.15	Les enseignants du supérieur par discipline	302
9.16	Personnel administratif, technique, d'éducation, d'encadrement, d'orientation, de surveillance et d'assistance éducative	304
9.17	Personnel administratif, technique et d'encadrement (supérieur et formation)	306
9.18	Personnel administratif, technique et d'encadrement	308
9.19	Les concours de recrutement d'enseignants (1)	310
9.20	Les concours de recrutement d'enseignants (2)	312
9.21	Les concours de recrutement des personnels de direction et d'inspection	314
9.22	Les concours de recrutement des personnels d'éducation et d'orientation	316
9.23	Les concours de recrutement des personnels ATSS	318
9.24	Les concours de recrutement des personnels ITRF et des bibliothèques	320
9.25	La formation continue des enseignants des premier et second degrés publics en 2005-2006	322

Présentation

Avec un effectif de 1 023 534 agents en janvier 2008, pour la France métropolitaine et les DOM, le personnel rémunéré dans le secteur public sur le budget de l'État par le ministère de l'Éducation nationale et celui de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (les personnels de la Recherche n'étant pas comptabilisés ici) est composé à 65,9 % de femmes. Il a en moyenne plus de 42 ans et 11,2 % d'entre eux exercent à temps partiel.

Les 829 131 enseignants (soit 81 %) sont à 97,3 % des agents titulaires. Ces enseignants sont en moyenne plus jeunes (41,7 ans) et moins nombreux à exercer à temps partiel (9,6 %) que les autres personnels bien que ce taux ait augmenté de 0,7 point de 2007 à 2008. 48,8 % de ces enseignants sont rémunérés sur le programme de l'enseignement scolaire du second degré, 38,9 % sur le premier degré et moins de 10 % au titre de l'enseignement supérieur et des établissements de formation. Les 24 379 enseignants-stagiaires des établissements de formation sont majoritairement en IUFM (93,3 %), dont 13 597 sont rémunérés sur le programme scolaire du premier degré et 9 160 sur celui du second degré.

194 403 personnes assument des fonctions administratives, techniques, d'éducation, d'encadrement, de surveillance et d'assistance éducative. Elles sont en moyenne plus âgées que les enseignants du scolaire (44,9 ans) mais sont beaucoup plus nombreuses à exercer à temps partiel ou incomplet (18 %). La proportion de non-titulaires est proche de 13 % et est très féminisée (79,6 %). Ces personnels non enseignants enregistrent pour la deuxième année consécutive une forte diminution de leurs effectifs par la fin de prise en charge par les deux ministères en janvier 2008, de plus de 28 800 agents techniques des établissements d'enseignement. La filière ouvrière et de service au sein des ministères a perdu entre 2007 et 2008, 70 % de ses agents. Parmi les personnels non titulaires, l'effectif des maîtres d'internat et surveillants d'externat (- 3 943) continue à diminuer, il est partiellement compensé par l'accroissement des assistants de vie scolaire (+ 3 143).

À ces personnels il faut ajouter, rémunérés sur un autre titre, 58 125 assistants d'éducation et 3 268 assistants pédagogiques.

Définitions

■ **Les personnels.** Personnels titulaires, stagiaires et non titulaires rémunérés au titre du secteur public du ministère de l'Éducation nationale et de celui de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, d'après les données des fichiers de paye de janvier 2008.

Les données contenues dans cette note résultent de l'exploitation statistique d'une extraction de l'infocentre "POLCA" (pilotage opérationnel de la LOLF en administration centrale et en académies), en remplacement de l'enquête masse indiciaire (EMI), et alimenté par différentes sources dont les bulletins de salaire. Ne figurent pas dans cette page, les enseignants du secteur privé. Ne sont pas inclus les personnels de la Recherche.

■ **Les enseignants.** Instituteurs, professeurs des écoles et autres enseignants du premier degré chargés de classe, directeurs d'écoles et psychologues déchargés de classe ; enseignants du second degré, y compris les documentalistes et les enseignants affectés aux remplacements et à la suppléance, mais ne sont pas inclus les personnels de direction et d'éducation), enseignants du supérieur (y compris les établissements de formation) ; avec enseignants et enseignants-stagiaires. Les enseignants du CNED sont comptabilisés dans chacun des deux niveaux en fonction de leur corps d'appartenance.

■ **Les autres personnels.** Personnels administratifs, techniques, d'éducation, d'encadrement, de surveillance et d'assistance éducative. Quel que soit le corps d'origine, ces personnels exercent des fonctions d'inspection, de direction, d'éducation, de surveillance, d'orientation et ATSS (personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé). Dans cette rubrique sont également comptabilisés certains enseignants exerçant en inspection académique et rectorat et appartenant le plus souvent au programme "soutien".

■ **IUFM et ENS.** Instituts universitaires de formation des maîtres et Écoles normales supérieures.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Tableaux statistiques, n° 7029.

Sources : Fichiers de paye, janvier 2008.

[1] Personnels de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur en janvier 2008
(France métropolitaine + DOM)

	Enseignants			Autres personnels			Total		
	Titulaires	Non-titulaires	Total	Titulaires	Non-titulaires	Total	Titulaires	Non-titulaires	Total
Enseignement du premier degré (1)	322 092	265	322 357	1 794	4	1 798	323 886	269	324 155
Âge moyen	40,1	32,4	40,1	50,8	53,8	50,8	40,2	32,7	40,1
% de femmes	81,0	72,1	81,0	44,3	100,0	44,4	80,8	72,5	80,8
% temps partiel	11,4	18,5	11,4	0,8	0,0	0,8	11,4	18,2	11,4
Enseignement du second degré (1)	389 224	15 002	404 226	58 653	2 342	60 995	447 877	17 344	465 221
Âge moyen	43,3	39,1	43,2	47,7	40,1	47,4	43,9	39,2	43,7
% de femmes	57,6	52,9	57,4	70,3	87,7	71,0	59,2	57,6	59,2
% temps partiel	9,6	24,3	10,2	10,3	28,9	11,0	9,7	24,9	10,3
Stagiaires des établissements de formation	24 379		24 379	87	7	94	24 466	7	24 473
Âge moyen	26,5		26,5	31,5	30,9	31,4	26,5	31,2	26,5
% de femmes	72,7		72,7	81,6	57,1	79,8	72,8	55,6	72,8
% temps partiel	0,1		0,1	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,1
Enseignement du supérieur et IUFM (2)	71 288	6 881	78 169	50 909	4 362	55 271	122 197	11 243	133 440
Âge moyen	46,7	38,9	46,0	45,7	37,5	45,0	46,3	38,4	45,6
% de femmes	36,0	37,4	36,1	62,6	67,1	62,9	47,1	48,9	47,2
% temps partiel	2,4	3,2	2,5	14,3	17,7	14,5	7,3	8,8	7,5
Programme soutien (sans administration centrale)			-	20 734	2 406	23 140	20 734	2 406	23 140
Âge moyen				46,2	37,9	45,3	46,2	37,9	45,3
% de femmes				76,1	77,8	76,2	76,1	77,8	76,2
% temps partiel				19,7	15,0	19,2	19,7	15,0	19,2
Programme vie de l'élève			-	34 067	15 658	49 725	34 067	15 658	49 725
Âge moyen				45,5	31,1	41,0	45,5	31,1	41,0
% de femmes				71,6	82,5	75,0	71,6	82,5	75,0
% temps partiel				16,4	62,0	30,8	16,4	62,0	30,8
Administration centrale			-	3 169	211	3 380	3 169	211	3 380
Âge moyen				48,8	42,7	48,4	48,8	42,7	48,4
% de femmes				63,6	62,6	63,5	63,6	62,6	63,5
% temps partiel				10,6	7,1	10,4	10,6	7,1	10,4
Total personnel du secteur public	806 983	22 148	829 131	169 413	24 990	194 403	976 396	47 138	1 023 534
Âge moyen	41,8	38,9	41,7	46,5	33,8	44,9	42,6	36,2	42,3
% de femmes	65,5	48,3	65,0	68,6	79,6	70,0	66,0	64,9	65,9
% temps partiel	9,4	17,7	9,6	13,8	46,2	18,0	10,2	32,8	11,2

(1) Y compris enseignants du CNED.

(2) Sont recensés avec les non-titulaires les professeurs et maîtres de conférences associés.

Présentation

Parmi l'ensemble des effectifs de la fonction publique d'État en janvier 2008, c'est aux ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur que l'effectif féminin est le plus important, en nombre et en pourcentage. Les femmes composent les deux tiers de l'effectif, 66,9 % de l'ensemble du personnel des secteurs public et privé (soit 780 869 agents). 675 001 femmes exercent dans le secteur public, soit 65,9 % des agents, et 105 868 dans le secteur privé (73,8 %).

Dans l'enseignement public, il y a quatre femmes pour cinq enseignants dans le premier degré et moins de trois sur cinq dans le second degré. À ce niveau d'enseignement, les répartitions sont très différentes selon les corps, proportionnellement deux fois moins de femmes professeurs de chaire supérieure que professeurs certifiés (30,9 % et 61,6 %), pratiquement autant de femmes que d'hommes parmi les PLP (48,4 %).

Dans l'enseignement supérieur, la part des femmes dépasse à peine le tiers des effectifs malgré une progression régulière (+ 0,5 point). Elles représentent un cinquième des professeurs des universités (18,6 %) et deux cinquièmes des maîtres de conférences (40,7 %).

Les femmes sont beaucoup plus présentes dans les classes sous contrat de l'enseignement scolaire privé que dans le secteur public, avec 73,8 % de l'effectif. Au niveau du premier degré, 10 points séparent le privé du public et plus de 8 points dans le second degré. Il y a neuf enseignantes et un enseignant sur dix dans le premier degré, deux enseignantes et un enseignant sur trois dans le second degré, avec par rapport au secteur public moins de femmes agrégées (- 5,2) mais davantage pour les professeurs de lycée professionnel (+ 13,4) ou certifiées (+ 5,5). 70 % des personnels non enseignants sont des femmes, plus nombreuses parmi les ATSS (79,8 %) que parmi les personnels d'encadrement (55,6 %), avec des âges moyens dont l'écart ne dépasse pas 3,5 ans entre hommes et femmes, autour de 44,7 ans pour l'ensemble de ces personnels.

Cinq fois plus de femmes que d'hommes exercent à temps partiel, mais ce rapport masque d'importants écarts selon les catégories. L'indice moyen de rémunération féminin, de 412 points, plus élevé que l'année passée, ne représente que 83,2 % de l'indice moyen masculin. Mais, pour l'ensemble du personnel des bibliothèques l'indice moyen des femmes est supérieur à celui des hommes.

Définitions

■ **Les enseignants.** Instituteurs, professeurs des écoles et autres enseignants du premier degré chargés de classe, directeurs d'écoles et enseignants déchargés ; enseignants du second degré y compris les documentalistes et les enseignants affectés aux remplacements et à la suppléance, mais ne sont pas inclus les personnels de direction et d'éducation ; enseignants du supérieur (y compris les établissements de formation) ; avec enseignants et élèves-enseignants ou stagiaires.

■ **Les autres personnels.** Personnels administratifs, techniques, d'éducation, d'encadrement, de surveillance et d'assistance éducative. Quel que soit le corps d'origine, ces personnels exercent des fonctions d'inspection, de direction, d'éducation, de surveillance, d'orientation et ATSS (personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé). Dans cette rubrique sont également comptabilisés certains enseignants exerçant en inspection académique et rectorat et appartenant le plus souvent au programme "soutien".

→ Pour en savoir plus

Sources : Fichiers de paye, janvier 2008.

[1] Les enseignants du secteur public en janvier 2008 (France métropolitaine + DOM)

	Total	Effectifs		Âge moyen		Temps partiel		Indice moyen	
		Femmes	% femmes	Femmes	Écart f/h	% femmes	Ratio f/h	Femmes	Ratio f/h
Enseignants dans le premier degré (1)	322 357	261 044	81,0	39,5	-3,1	13,5	5,2	494	94,5
Dont : professeurs des écoles	303 668	246 398	81,1	39,2	-3,1	13,2	5,3	496	94,3
instituteurs	18 275	14 371	78,6	44,5	-1,9	19,0	3,8	460	96,8
instituteurs suppléants	254	180	70,9	32,3	0,6	21,1	2,2	292	100,0
Enseignants dans le second degré (1)	404 226	231 946	57,4	42,8	-0,8	14,6	3,6	564	97,2
Dont : chaires supérieures	2 137	660	30,9	53,2	-0,4	1,2	6,0	918	99,2
agrégés	48 300	24 473	50,7	43,6	-0,7	10,7	3,8	713	99,0
certifiés et assimilés	253 757	156 377	61,6	42,1	-0,5	15,3	4,0	546	98,6
PLP	63 099	30 555	48,4	44,2	-0,5	11,5	4,1	559	98,0
PEGC	9 683	5 528	57,1	55,7	-0,3	19,7	2,3	668	98,8
Enseignants dans le supérieur	78 169	28 237	36,1	43,9	3,3	4,9	4,5	670	87,8
Dont : professeurs des universités	20 535	3 811	18,6	51,8	-1,2	0,7	10,0	936	95,2
maîtres de conférences	37 549	15 301	40,7	43,5	-0,8	3,7	12,3	661	100,0
assistants	141	60	42,6	51,7	-1,5	1,7	ns	565	95,1
Enseignants dans le secteur public (2)	829 131	538 962	65,0	40,7	-2,9	13,1	4,1	529	89,1

(1) Y compris enseignants au CNED.

(2) Y compris enseignants stagiaires (IUFM et ENS).

[2] Les enseignants du secteur privé en janvier 2008 (France métropolitaine + DOM)

	Total	Effectifs		Âge moyen		Temps partiel		Indice moyen	
		Femmes	% femmes	Femmes	Écart f/h	% femmes	Ratio f/h	Femmes	Ratio f/h %
Enseignants dans le premier degré	46 379	42 194	91,0	41,5	0,1	16,6	2,6	472	98,5
Dont : professeurs des écoles	39 310	35 748	90,9	42,6	0,1	13,1	3,4	499	98,2
instituteurs	1 893	1 751	92,5	42,2	-0,2	20,4	2,9	388	98,7
instituteurs suppléants	5 157	4 677	90,7	33,0	0,5	42,0	1,8	292	100,3
Enseignants dans le second degré	97 061	63 674	65,6	44,3	-0,4	23,5	1,5	504	96,2
Dont : chaires supérieures	49	11	22,4	51,7	-5,1	ns	ns	886	95,2
agrégés	3 253	1 481	45,5	47,8	-0,2	8,8	1,8	730	97,5
certifiés et assimilés	56 495	37 904	67,1	45,2	-0,5	18,2	1,6	537	96,6
PLP	10 076	6 228	61,8	46,3	1,6	14,9	2,2	554	99,5
PEGC	337	183	54,3	58,0	0,0	19,7	0,8	673	100,3
Enseignants dans le secteur privé	143 440	105 868	73,8	43,2	-1,1	20,3	1,3	491	94,6

[3] Les personnels administratifs, techniques, d'encadrement... du secteur public par type de personnel en janvier 2008 (France métropolitaine + DOM)

	Total	Effectifs		Âge moyen		Temps partiel		Indice moyen	
		Femmes	% femmes	Femmes	Écart f/h	% femmes	Ratio f/h	Femmes	Ratio f/h %
Catégorie A (attachés adm. ...)	11 987	7 081	59,1	47,6	1,0	9,0	6,4	574	94,1
Catégorie B (secrétaires adm.)	18 328	15 471	84,8	47,2	2,8	19,4	5,5	407	103,0
Catégorie C (adjoints adm, agents)	34 899	32 297	92,5	46,8	3,2	22,7	3,8	334	104,0
Total filière administrative	65 214	54 849	84,1	47,0	1,7	20,0	6,5	385	80,5
Filière technique et de service	13 528	6 893	51,0	48,9	1,2	12,8	5,1	307	95,9
Filière santé et sociale	11 527	11 066	96,0	46,1	0,0	36,8	5,5	465	97,3
Filière laboratoire	6 032	4 221	70,0	43,1	-0,5	24,2	5,3	319	96,1
Total ATSS (1)	105 829	84 414	79,8	46,2	1,1	22,4	5,5	379	93,8
Catégorie A (ingénieurs, assistants ...)	9 291	3 944	42,4	45,7	1,3	20,4	6,8	528	98,9
Catégorie B (techniciens ...)	7 793	3 617	46,4	47,2	3,5	20,1	7,4	413	104,0
Catégorie C (agents, adjoints techn. ...)	15 214	8 230	54,1	46,1	1,3	17,4	8,3	319	99,1
Ensemble des ITRF (1)	32 345	15 823	48,9	46,3	1,9	18,8	7,5	393	95,9
Cat. A (conservateurs, documentalistes ...)	1 392	1 029	73,9	46,5	2,1	15,5	4,0	618	97,8
Catégorie B (techniciens ...)	1 240	957	77,2	42,5	1,4	25,8	4,9	391	99,5
Catégorie C (agents, adjoints techn. ...)	1 803	1 095	60,7	43,5	0,7	27,9	3,4	310	96,6
Personnels des bibliothèques (1)	4 435	3 081	69,5	44,2	0,0	23,1	3,6	438	104,5
Cat. A (direct. Etab., CPE ...)	36 338	20 214	55,6	45,8	-3,5	7,5	9,4	638	85,6
Catégorie B	42	24	57,1	50,0	2,4	8,3	8,3	461	92,6
Non-titulaires (surveillance...)	15 414	12 483	81,0	31,2	1,5	64,8	1,6	286	98,3
Autres personnels (1)	51 794	32 721	63,2	40,2	-6,1	29,4	4,1	504	74,7
Total non enseignants (1)	194 403	136 039	70,0	44,7	-0,5	23,6	5,0	412	83,2

(1) Y compris non-titulaires.

Présentation

Les 829 131 enseignants du secteur public des programmes scolaires premier et second degrés et du supérieur pour la France métropolitaine et les DOM ont en moyenne 41,7 ans. La part des tranches extrêmes, les moins de 30 ans et les 50 ans et plus, diminuent de 0,6 point par rapport à l'année passée et représentent 14,2 % et 27,8 % de l'effectif enseignant.

Les professeurs des écoles sont des enseignants jeunes, avec un âge moyen de 39,3 ans, et plus de trois ans séparent l'âge moyen des femmes (38,7 ans) et celui des hommes (42 ans). La pyramide des âges montre très nettement l'importance de l'effectif féminin (80,1 %) et la dispersion des tranches d'âge autour de deux pics bien marqués. 40,7 % des femmes ont de 27 à 37 ans, pour 31,2 % des hommes. De 48 à 53 ans, les proportions s'inversent, sur ces cinq années, on dénombre 25,5 % des hommes pour 15,6 % des femmes. Les enseignants de 55 ans et plus ne représentent que 5,5 % des femmes et 7,4 % des hommes. En janvier 2008, avec 238 984 certifiés, la part des femmes, de 63,2 %, augmente légèrement. L'âge moyen des hommes est de 42,7 ans, celui des femmes de 41,9 ans. Les répartitions hommes-femmes par tranche d'âge sont proches, 49 % des femmes et 48 % des hommes ont de 27 à 42 ans, au-delà, de 52 à 59 ans, il y a autant d'hommes que de femmes (23 %) et moins de 2 % ont 60 ans ou plus.

Les 56 481 agrégés ont en moyenne 43,9 ans avec un an de plus pour les hommes que pour les femmes. L'allure massive de la pyramide montre une répartition quasi symétrique des hommes et des femmes, de 34 à 43 ans se répartissent 30,5 % des hommes et des femmes, de 54 à 59 ans, 21 % des hommes et 20 % des femmes.

Les 18 807 professeurs des universités représentent presque le tiers des enseignants chercheurs. Ils ont en moyenne 52,7 ans, les femmes peu nombreuses progressent néanmoins (18,8 %, soit +0,7 % par rapport à 2007). Elles sont plus jeunes que leurs collègues masculins (51,7 ans contre 53 ans). À partir de 55 ans, il y a 48 % d'hommes et 42 % de femmes.

Définitions

■ **Les professeurs des écoles, les certifiés, les agrégés, les professeurs des universités.** Est représentée ici l'intégralité des effectifs de chacun des corps (titulaires et stagiaires), quels que soient le lieu d'affectation et la fonction exercée. Par exemple, les professeurs des écoles peuvent également exercer en IUFM, en inspection académique ou au rectorat.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Tableaux statistiques, n° 7029.

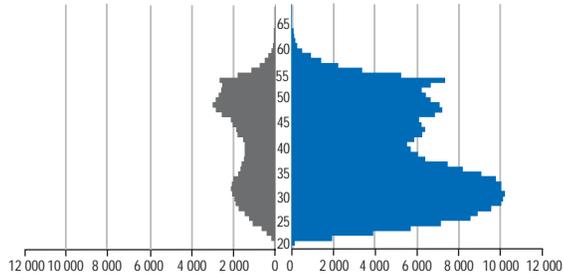
Sources : Fichiers de paye, janvier 2008.

[1] Les professeurs des écoles, janvier 2008 (France métropolitaine + DOM, Public)

Hommes
Effectifs : 65 770
Âge moyen : 42

Femmes
Effectifs : 264 734
Âge moyen : 38,7

Hommes + Femmes
Effectifs : 330 504
Âge moyen : 39,3
% Femmes : 80,1 %

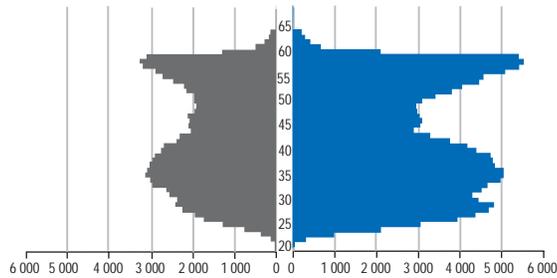


[2] Les professeurs certifiés, janvier 2008 (France métropolitaine + DOM, Public)

Hommes
Effectifs : 87 776
Âge moyen : 42,7

Femmes
Effectifs : 151 208
Âge moyen : 41,9

Hommes + Femmes
Effectifs : 238 984
Âge moyen : 42,2
% Femmes : 63,2 %

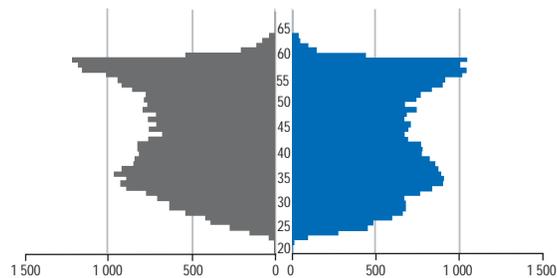


[3] Les professeurs agrégés, janvier 2008 (France métropolitaine + DOM, Public)

Hommes
Effectifs : 28 537
Âge moyen : 44,4

Femmes
Effectifs : 27 944
Âge moyen : 43,4

Hommes + Femmes
Effectifs : 56 481
Âge moyen : 43,9
% Femmes : 49,4 %

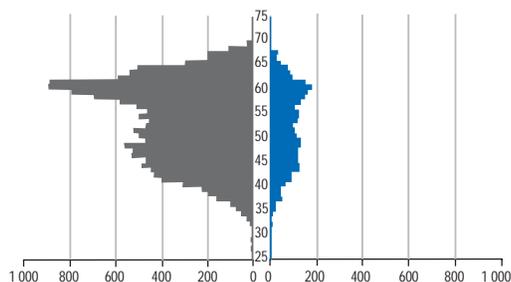


[4] Les professeurs des universités, janvier 2008 (France métropolitaine + DOM, Public)

Hommes
Effectifs : 15 271
Âge moyen : 53,0

Femmes
Effectifs : 3 536
Âge moyen : 51,7

Hommes + Femmes
Effectifs : 18 807
Âge moyen : 51,7
% Femmes : 18,8 %



Présentation

En janvier 2008, pour la France métropolitaine et les DOM, 335 937 instituteurs, professeurs des écoles sont rémunérés au titre du programme de l'enseignement scolaire public du premier degré, y compris en formation initiale. 322 357 enseignants sont affectés à l'enseignement préélémentaire et élémentaire dont 8,2 % sont recensés pour des besoins éducatifs particuliers : 15 379 pour la prévention et le traitement des difficultés scolaires et 8 032 pour la scolarisation des élèves malades ou handicapés. 14 037 enseignants sont affectés à des actions de pilotage, d'encadrement pédagogique ou de des actions diverses (partenariats, décharges syndicales ou réadaptation). Les formateurs et enseignants en formation sont au nombre de 15 544 dont 87,4 % sont rémunérés en tant que stagiaires, effectif supérieur à celui de l'année précédente (+ 1,4 %) [1].

94,2 % des enseignants sont des professeurs des écoles, 5,7 % des instituteurs, les autres enseignants titulaires et les instituteurs suppléants étant peu nombreux. Parmi les enseignants, 13,8 % assument des fonctions de direction, 8,3 % sont affectés au remplacement, 4,8 % à la prévention et au traitement des difficultés scolaires et 2,5 % à la scolarisation des élèves malades ou handicapés [2].

Le taux de travail à temps partiel, de 11,4 % pour l'ensemble des enseignants du premier degré, continue de progresser (+ 1 point par rapport à 2007). Ce taux varie selon les corps, de 11,2 % pour les professeurs des écoles à 16 % pour les instituteurs et selon le type d'action : il atteint 11,8 % pour les enseignants du préélémentaire et de l'élémentaire contre seulement 4,2 % pour les directeurs d'école ou 4,8 % pour les enseignants affectés à la scolarisation des élèves malades ou handicapés.

En raison d'un recrutement important, le nombre d'enseignants dans les écoles du premier degré a connu une période de forte croissance allant de 1960 à 1985 (+ 38 %), suivie d'une baisse jusqu'en 1988 (- 1 %). Depuis la rentrée 1988, les effectifs restent stables, avec toutefois de faibles fléchissements (- 0,8 % en 1992, - 0,3 % en 2000 et en 2005) ou de légères augmentations comme ces dernières années, + 0,6 %, + 0,4 % et + 0,3 % de 2005 à 2008 [3].

Définitions

■ **Champ.** Les personnels recensés ici sont les enseignants du premier degré (instituteurs, professeurs des écoles et instituteurs suppléants et quelques autres enseignants titulaires ou non titulaires) en activité (formation initiale – enseignants formateurs et enseignants-stagiaires – y compris enseignants au CNED).

À partir de 2006, la nouvelle répartition des personnels rémunérés sur des actions a été intégralement appliquée suite à la mise en place de la LOLF (Loi organique relative aux Lois de finances qui implique de profondes évolutions dans la budgétisation et la gestion des moyens de l'État). Elle distingue les enseignants affectés à l'adaptation scolaire (enseignement extérieur à l'école) et à la scolarisation des élèves malades ou handicapés.

Les données présentées ici diffèrent de celles des éditions antérieures à 1997, qui pour la formation initiale ne comportaient pas les stagiaires.

■ **Directeurs d'écoles ou d'établissements.** Il s'agit des instituteurs ou professeurs des écoles assurant la fonction de directeur d'école préélémentaire, élémentaire et d'établissement d'éducation spécialisée et adaptée du premier degré, qui peuvent être totalement ou seulement partiellement déchargés de classe. Les directeurs d'ERPD, totalement déchargés de classe, ne sont pas comptabilisés.

■ **Besoins éducatifs particuliers : adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés (ASH).** Le certificat d'aptitude aux actions pédagogiques spécialisées d'adaptation et d'intégration scolaires (CAPSAIS) (présentant différentes options), est le titre de spécialisation des personnels enseignants du premier degré de l'éducation relevant de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés.

→ Pour en savoir plus

Sources : Fichiers de paye de janvier, de 1992 à 2008.

Les effectifs au 31 janvier 1999 étant très sous-estimés dans certaines académies, ils ont été redressés à l'aide des fichiers de paye exploités par l'INSEE, en tenant compte de l'évolution de la masse indiciaire.

Les enseignants du premier degré public : évolution

[1] Évolution des effectifs d'instituteurs et professeurs des écoles enseignant dans le premier degré public (France métropolitaine + DOM)

	Janvier 2002	Janvier 2003	Janvier 2004	Janvier 2005	Janvier 2006	Janvier 2007	Janvier 2008
Affectation							
Enseignement préélémentaire et élémentaire (1)	298 531	300 111	302 048	308 630	310 173	311 460	312 332
Adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés (2)	18 762	18 125	16 333	9 606	9 930	9 879	10 025
Sous-total	317 293	318 236	318 381	318 236	320 103	321 339	322 357
Formation initiale (3)	19 526	20 948	20 041	20 733	17 376	15 472	15 544
CNED (4)	389	399	438	456	474	463	-
Total	337 208	339 583	338 860	339 425	337 953	337 274	335 937

(1) Changement de champ au 31 janvier 2005 : sont inclus les personnels exerçant dans le cadre de la prévention et le traitement des difficultés scolaires.

(2) Sont comptabilisés dans cette rubrique les personnels relevant de la scolarisation des élèves malades ou handicapés (8 032) et de l'enseignement extérieur à l'école (1 993).

(3) Ces effectifs sont composés d'enseignants formateurs, et très majoritairement d'enseignants-stagiaires.

(4) En janvier 2008, les enseignants affectés au CNED ont été comptabilisés avec l'ensemble des enseignants du préélémentaire et de l'élémentaire.

[2] Les enseignants du premier degré public par corps et type d'action en janvier 2008 (France métropolitaine + DOM)

	Corps				Ensemble		
	Instituteurs	Professeurs des écoles	Autres titulaires	Non-titulaires (1)	Effectif	% femmes	% temps partiel
Affectation							
Enseignants dans le préélémentaire et élémentaire	16 675	264 988	19	265	281 947	81,8	11,8
dont directeurs d'écoles	2 437	42 027			44 464	72,6	4,2
dont remplaçants	1 759	24 995	10	7	26 771	64,4	3,1
Besoins éducatifs particuliers (1) :	1 223	25 146	4		26 373	75,7	5,3
dont prévention et traitement des difficultés scolaire	792	14 587			15 379	76,8	5,4
dont scolarisation des élèves malades ou handicapés	308	7 720	4		8 032	73,9	4,8
Pilotage, encadrement pédagogique et situations diverses	377	13 534	126		14 037	75,2	15,8
Effectif	18 275	303 668	149	265	322 357	81,0	11,4
% femmes	78,6	81,1	56,4	72,1			
% temps partiel	16,0	11,2	2,0	18,5			

(1) Les non-titulaires sont essentiellement des instituteurs suppléants.

[3] Évolution de l'effectif enseignant dans le premier degré public de janvier 1961 à janvier 2008 (France métropolitaine, puis France métropolitaine + DOM à partir de 2000)



Présentation

La répartition des effectifs d'enseignants du premier degré par département présente des disparités importantes. Avec une moyenne départementale de 3 200 enseignants (l'Eure), plus de la moitié des départements se situent en dessous de cette moyenne ; la médiane est égale à 2 600 (entre la Drôme et les Pyrénées-Atlantiques). Les valeurs extrêmes sont de 436 enseignants en Lozère à 13 188 dans le Nord. Trois départements ont des effectifs inférieurs à 700 (la Lozère, la Creuse et la Corse-du-Sud), d'autres comme les Bouches-du-Rhône ou la Seine-Saint-Denis atteignent des effectifs quinze fois supérieurs, respectivement 9 656 et 9 827. L'effectif le plus important (13 188) est recensé dans le département du Nord [1].

15,7 % des enseignants du premier degré public ont moins de 30 ans et 20,5 % ont au moins 50 ans. La proportion de jeunes enseignants représente moins de 10 % en Guadeloupe, Martinique et Corse-du-Sud, elle est supérieure à 21 % dans la Creuse, dans le Pas-de-Calais et dans la Nièvre et est maximale dans la Meuse avec 22,7 %.

Par ailleurs, la part des enseignants de 50 ans au moins reste stable par rapport à 2007. Très contrastés, les taux sont élevés en Guadeloupe (34,2 %) et à Paris (30,5 %), faibles en Guyane (13,5 %), Pas-de-Calais (15,3 %) et dans la Meuse (15,7 %).

Le ratio des 50 ans et plus par rapport aux moins de 30 ans augmente légèrement (1,3). Ce ratio s'échelonne en métropole de 0,7 dans la Meuse à 2,7 dans le Lot, et de 0,8 en Guyane à 3,8 en Guadeloupe pour les DOM [2].

L'âge moyen est de 40,1 années. La population est plus jeune en Guyane (38,2 ans), Pas-de-Calais (38,3) et Mayenne (38,4) et beaucoup plus âgée à Paris et en Martinique (42,1), en Guadeloupe (43,2). Dans trois départements sur cinq, les valeurs sont inférieures à la moyenne et pour les deux cinquièmes restants, la proportion d'enseignants âgés est beaucoup plus importante, plus de trois points séparent la moyenne de la valeur maximale.

Définitions

■ **Champ.** Même définition que celle donnée en 9.4, à l'exception des enseignants rémunérés au titre de la formation initiale qui ne sont pas pris en compte ici.

■ **Le corps des professeurs des écoles.** Créé en 1990, ce corps était à l'origine intégré par d'anciens instituteurs sur liste d'aptitude. Les premiers concours de recrutement ont eu lieu en 1992, date à laquelle ont cessé les recrutements d'instituteurs. L'accès au corps se fait :

- au niveau départemental par les premiers concours internes (ouverts aux instituteurs titulaires ayant trois ans de services effectifs) ou par l'inscription sur les listes d'aptitude ;
- au niveau académique par les concours externes (ouverts aux titulaires d'une licence ou équivalent) ou les seconds concours internes (ouverts aux agents de l'État titulaires d'une licence ou équivalent et ayant trois ans de service effectifs, et aux élèves du cycle préparatoire des IUFM).

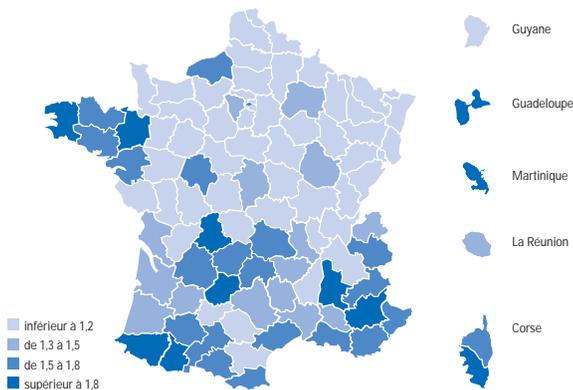
→ Pour en savoir plus

Sources : Fichiers de paye, janvier 2008.

[1] Répartition des enseignants du premier degré public par académie et département (janvier 2008)

Départements /académies	Effectifs	Départements /académies	Effectifs	Départements /académies	Effectifs
Alpes-de-		Ardèche	1 361	Paris	7 825
-Haute-Provence	893	Drôme	2 499	Charente	1 631
Hautes-Alpes	791	Isère	6 354	Charente-Maritime	2 828
Bouches-du-Rhône	9 656	Savoie	2 089	Deux-Sèvres	1 629
Vaucluse	2 813	Haute-Savoie	3 627	Vienne	1 982
Aix-Marseille	14 153	Grenoble	15 930	Poitiers	8 070
Aisne	3 040	Nord	13 188	Ardennes	1 738
Oise	4 661	Pas-de-Calais	8 077	Aube	1 637
Somme	2 946	Lille	21 265	Marne	2 990
Amiens	10 647	Corrèze	1 151	Haute-Marne	1 137
Doubs	2 935	Creuse	655	Reims	7 502
Jura	1 407	Haute-Vienne	1 598	Côtes-d'Armor	2 269
Haute-Saône	1 355	Limoges	3 404	Finistère	3 146
Territoire de Belfort	738	Ain	3 143	Ille-et-Vilaine	3 482
Besançon	6 435	Loire	3 389	Morbihan	2 125
Dordogne	1 852	Rhône	8 262	Rennes	11 022
Gironde	6 742	Lyon	14 794	Eure	3 240
Landes	1 740	Aude	1 716	Seine-Maritime	6 628
Lot-et-Garonne	1 510	Gard	3 413	Rouen	9 868
Pyrénées-Atlantiques	2 715	Hérault	4 951	Bas-Rhin	5 632
Bordeaux	14 559	Lozère	436	Haut-Rhin	4 010
Calvados	3 405	Pyrénées-Orientales	2 275	Strasbourg	9 642
Manche	2 304	Montpellier	12 791	Ariège	768
Orne	1 337	Meurthe-et-Moselle	3 875	Aveyron	1 174
Caen	7 046	Meuse	1 181	Haute-Garonne	5 971
Allier	1 705	Moselle	5 629	Gers	907
Cantal	785	Vosges	2 161	Lot	813
Haute-Loire	973	Nancy-Metz	12 846	Hautes-Pyrénées	1 092
Puy-de-Dôme	2 868	Loire-Atlantique	4 879	Tarn	1 651
Clermont-Ferrand	6 331	Maine-et-Loire	2 953	Tarn-et-Garonne	1 185
Corse-du-Sud	667	Mayenne	1 238	Toulouse	13 561
Haute-Corse	800	Sarthe	2 734	Yvelines	8 065
Corse	1 467	Vendée	1 712	Essonne	7 028
Seine-et-Marne	7 771	Nantes	13 516	Hauts-de-Seine	7 650
Seine-Saint-Denis	9 827	Alpes-Maritimes	4 917	Val-d'Oise	7 264
Val-de-Marne	7 000	Var	4 859	Versailles	30 007
Créteil	24 598	Nice	9 776	France métropolitaine	308 099
Côte-d'Or	2 715	Cher	1 525	Guadeloupe	3 139
Nièvre	1 104	Eure-et-Loir	2 367	Guyane	2 121
Saône-et-Loire	2 732	Indre	1 123	Martinique	2 788
Yonne	1 801	Indre-et-Loire	2 750	La Réunion	6 210
Dijon	8 352	Loir-et-Cher	1 618	Total DOM	14 258
		Loiret	3 309	France métropolitaine + DOM	322 357
		Orléans-Tours	12 692		

[2] Enseignants du premier degré public : ratio des 50 ans et plus/moins de 30 ans (janvier 2008)



Présentation

En janvier 2008 pour la France métropolitaine et les DOM, 143 440 enseignants exercent dans les classes sous contrat des établissements privés, effectif qui enregistre à partir du point de rupture de 2004, une baisse de 1,3 % au cours des quatre dernières années. 67,7 % exercent dans le second degré.

46 379 enseignants sont rémunérés au titre de l'enseignement du premier degré, dont 84,7 % sur une échelle de professeurs des écoles et plus de 11 % sont instituteurs suppléants. Plus de neuf enseignants sur dix sont des femmes. Tous corps confondus, la proportion d'enseignants exerçant à temps partiel ou incomplet continue d'augmenter et atteint 15,7 % en 2008 [1].

L'effectif d'enseignants rémunérés sur des échelles de titulaires dans les classes sous contrat des établissements du second degré (81 625 enseignants), est majoritairement composé de certifiés (69,2 %). 12,4 % des enseignants sont adjoints d'enseignement, corps beaucoup moins présent dans l'enseignement public. Les enseignants rémunérés sur des échelles de maîtres contractuels ou de maîtres délégués auxiliaires restent globalement stables, moins de 16 % de l'ensemble des enseignants. Ils sont plus nombreux à occuper un emploi à temps partiel ou incomplet (48,4 %). Parmi les non-titulaires, la part des femmes est moins importante (- 1,7 point), et ils ont en moyenne plus de neuf ans de moins (36,8 contre 45,9 ans).

La répartition par académie et département des enseignants rémunérés aux titres des enseignements préélémentaire et élémentaire permet d'estimer la part approximative du préélémentaire (21,8 %), sachant que les enseignants affectés au remplacement sont comptabilisés avec les effectifs de l'élémentaire [2]. Tout comme dans l'enseignement du premier degré public, il existe de fortes disparités entre les départements. Les effectifs les plus importants se situent, comme pour le secteur public, dans le département du Nord (3 298). Dans les académies de l'Ouest, pour Nantes avec 2 462 enseignants en Loire-Atlantique et pour Rennes avec 2 026 enseignants en Ile-et-Vilaine, on dénombre cinq fois plus d'enseignants que l'effectif moyen départemental.

Définitions

■ **Contrat de l'école ou de l'établissement.** Le contrat d'association implique la prise en charge par l'État des heures effectuées par le personnel enseignant des classes sous contrat et des charges de fonctionnement de l'externat, tandis que seules les heures d'enseignement sont payées par l'État dans le cas du contrat simple. Les personnels des classes hors contrat ne sont pas rémunérés par l'État. Seuls figurent dans ce document les personnels enseignants des classes sous contrat.

■ **Contrat de l'enseignant, contrat de l'établissement.** Les maîtres exerçant dans les classes possédant le diplôme exigé pour la titularisation dans le corps approprié, bénéficient d'un contrat ou d'un agrément dès leur entrée en fonction dans une classe sous contrat.

Lorsqu'il exerce dans un établissement sous contrat simple, l'enseignant est maître agréé, et relève du droit privé, tout en étant rémunéré par l'État. S'il s'agit d'un établissement sous contrat d'association, il est maître contractuel et bénéficie d'un contrat de droit public.

■ **Les enseignants.** Il s'agit ici des enseignants rémunérés sur des échelles de titulaires ou de maîtres délégués et maîtres délégués contractuels. Sont rémunérés les personnels enseignants en activité, à temps plein ou à temps partiel, y compris les directeurs d'écoles, quand ils sont chargés d'enseignement.

– Les personnels du premier degré sont rémunérés sur les actions LOLF du préélémentaire, de l'élémentaire. Sur les autres actions, remplacement, formations initiale et continue, dispositifs spécifiques, les enseignants sont répartis par niveau selon les corps d'appartenance.

– Les personnels du second degré sont rémunérés sur les actions d'enseignement en collège et les dispositifs spécifiques de scolarisation pour les corps du second degré, enseignement général, technologique et post-baccalauréat en lycée, enseignement professionnel sous statut scolaire et autres actions en fonction des corps.

Dans le tableau [1], les effectifs des enseignants affectés aux actions autres que préélémentaire et élémentaire ont été reventilés dans les cycles selon les corps.

■ **Échelle de rémunération.** Les personnels des classes sous contrat des établissements privés sont assimilés pour leur rémunération aux grades des personnels titulaires ou auxiliaires de l'enseignement public.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Tableaux statistiques, n° 7030.

Sources : Fichiers de paye, janvier 2008.

[1] Répartition des enseignants des classes sous contrat des établissements privés (janvier 2008) (France métropolitaine + DOM)

Grade ou grade assimilé	Premier degré (1)				Second degré (2)				Total			
	Effectif	Âge moyen	% femmes	% temps partiel	Effectif	Âge moyen	% femmes	% temps partiel	Effectif	Âge moyen	% femmes	% temps partiel
Professeurs des écoles	39 310	42,6	90,9	12,3	1 265	55,3	62,5	16,2	40 575	43,0	90,1	12,4
Instituteurs	1 893	42,2	92,5	19,4	33	52,2	60,6	24,2	1 926	42,4	92,0	19,5
Prof. de chaire supérieure					49	55,6	22,4	0,0	49	55,6	22,4	0,0
Agrégés					3 253	47,9	45,5	6,6	3 253	47,9	45,5	6,6
Certifiés et assimilés	11	46,9	90,9	27,3	56 495	45,4	67,1	15,9	56 506	45,5	67,1	15,9
PLP	7	35,3	100,0	14,3	10 076	45,7	61,8	11,7	10 083	45,7	61,8	11,7
AE-CE (hors EPS)					10 117	46,5	70,6	21,1	10 117	46,5	70,6	21,1
PEGC	1	37,0	100,0	0,0	337	58,0	54,3	22,0	338	58,0	54,3	22,0
Échelle de titulaires	41 222	42,6	91,0	12,6	81 625	45,9	65,9	15,6	122 847	44,8	74,3	14,6
Instituteurs suppléants	5 157	32,9	90,7	40,3	2	36,0	100,0	0,0	5 159	32,9	90,7	40,3
Maîtres contractuels					15 405	36,7	64,2	48,4	15 405	36,7	64,2	48,4
Maîtres délégués auxiliaires					29	41,5	82,8	44,8	29	41,5	82,8	44,8
Échelle de non-titulaires	5 157	32,9	90,7	40,3	15 436	36,8	64,2	48,4	20 593	35,8	70,9	46,3
Tous grades	46 379	41,5	91,0	15,7	97 061	44,4	65,6	20,9	143 440	43,5	73,8	19,2

[2] Enseignants des classes sous contrat du premier degré privé (2008) : répartition géographique (1)

Dépts-académies	Préél.	Él + disp.	Total	Dépts-académies	Préél.	Él + disp.	Total	Dépts-académies	Préél.	Él + disp.	Total
Alpes-H ^{rs} -Provence	9	35	44	Ardèche	94	413	507	Paris	376	1 420	1 796
Hautes-Alpes	15	42	57	Drôme	67	269	336	Charente	35	134	169
Bouches-du-Rhône	233	789	1 022	Isère	148	490	638	Charente-Mar.	31	176	207
Vaucluse	60	220	280	Savoie	47	148	195	Deux-Sèvres	77	318	395
Aix-Marseille	317	1 086	1 403	Haute-Savoie	34	485	519	Vienne		259	259
Aisne	68	182	250	Grenoble	390	1 805	2 195	Poitiers	143	887	1 030
Oise	57	197	254	Nord	985	2 313	3 298	Ardennes	29	77	106
Somme	117	287	404	Pas-de-Calais	315	735	1 050	Aube	25	107	132
Amiens	242	666	908	Lille	1 300	3 084	4 384	Marne	74	288	362
Doubs	44	192	236	Corrèze	8	61	69	Haute-Marne	11	38	49
Jura	35	107	142	Creuse	2	9	11	Reims	139	510	649
Haute-Saône	14	62	76	Haute-Vienne	23	83	106	Côtes-d'Armor	9	978	987
Territoire de Belfort	13	60	73	Limoges	33	153	186	Finistère	434	1 405	1 839
Besançon	106	421	527	Ain	9	360	369	Ille-et-Vilaine	562	1 464	2 026
Dordogne	21	88	109	Loire	215	712	927	Morbihan	467	1 494	1 961
Gironde	140	494	634	Rhône	340	1 248	1 588	Rennes	1 472	5 341	6 813
Landes	1	154	155	Lyon	564	2 320	2 884	Eure	62	193	255
Lot-et-Garonne	35	125	160	Aude	23	86	109	Seine-Maritime	163	459	622
Pyrénées-Atlantiques	9	721	730	Gard	111	322	430	Rouen	225	652	877
Bordeaux	206	1 582	1 788	Hérault	130	475	605	Bas-Rhin	32	245	277
Calvados	129	390	519	Lozère	48	132	180	Haut-Rhin	29	226	255
Manche	135	356	491	Pyr.-Orientales	29	173	202	Strasbourg	61	471	532
Orne	79	246	325	Montpellier	341	1 190	1 531	Ariège	9	49	58
Caen	343	992	1 335	Meurthe-et-Moselle	75	200	275	Aveyron	10	336	346
Allier	24	119	143	Meuse		83	83	H ^{rs} -Garonne	106	424	530
Cantal	23	86	109	Moselle	55	231	286	Gers	22	94	116
Haute-Loire	103	334	437	Vosges	36	127	163	Lot	9	75	84
Puy-de-Dôme	32	365	397	Nancy-Metz	166	641	807	H ^{rs} -Pyrénées	43	105	148
Clermont-Ferrand	182	904	1 086	Loire-Atlantique	634	1 828	2 462	Tarn	58	254	312
Corse-du-Sud	11	24	35	Maine-et-Loire	512	1 253	1 765	Tarn-et-Gar.	27	121	148
Haute-Corse	5	12	17	Mayenne	148	472	620	Toulouse	284	1 458	1 742
Corse	16	36	52	Sarthe	8	500	508	Yvelines	152	522	674
Seine-et-Marne	87	266	353	Vendée	424	1 182	1 606	Essonne	77	304	381
Seine-Saint-Denis	77	346	423	Nantes	1 726	5 235	6 961	Hauts-de-Seine	191	563	754
Val-de-Marne	104	373	477	Alpes-Maritimes	91	310	401	Val-d'Oise	49	273	322
Créteil	268	985	1 253	Var	55	266	321	Versailles	469	1 662	2 131
Côte-d'Or	51	167	218	Nice	146	576	722	France métro.	9 950	35 429	45 379
Nièvre	13	48	61	Cher	17	88	105	Guadeloupe	49	194	243
Saône-et-Loire	53	151	204	Eure-et-Loir	59	169	228	Guyane	17	105	122
Yonne	33	107	140	Indre	16	58	74	Martinique	18	212	230
Dijon	150	473	623	Indre-et-Loire	71	266	337	La Réunion	90	315	405
				Loir-et-Cher	48	126	174	DOM	174	826	1 000
				Loiret	74	208	282	France métro.			
				Orléans-Tours	285	915	1 200	+ DOM	10 124	36 255	46 379

(1) Enseignement préélémentaire, élémentaire, autres enseignants des corps du 1^{er} degré.

Présentation

En 2007-2008, 371 736 enseignants du second degré exercent en face d'élèves dans les collèges et lycées publics. Ce nombre est en baisse de 7 071 par rapport à la rentrée précédente, et cela confirme la tendance observée depuis la rentrée 2003-2004 (30 282 enseignants en moins par rapport à la rentrée 2002). En France métropolitaine et dans les DOM, par rapport à la rentrée 2006, le nombre total d'enseignants devant élèves a baissé de 1,9 %. Pendant cette même période, le nombre de titulaires a diminué de 2,2 % et le nombre de non-titulaires a augmenté de 11,3 % [1].

6 910 enseignants d'un corps du premier degré, essentiellement en SEGPA, ne sont pas pris en compte, et les 1 948 enseignants en établissement régional d'enseignement adapté (EREA) non plus [1].

Parmi les titulaires, même les effectifs des agrégés et chaires supérieures diminuent par rapport à la rentrée précédente, alors qu'ils étaient les seuls à progresser depuis la rentrée 1999. Les effectifs de PEGC et d'adjoints et chargés d'enseignement baissent en raison de l'arrêt du recrutement en 1986 et de l'intégration d'une partie d'entre eux au sein du corps des certifiés. Cette intégration n'empêche pas la baisse du nombre de certifiés (- 1,7 %), et les PLP voient leur nombre passer en dessous de la barre des 60 000, correspondant à une baisse de 2,5 % [2].

La situation est contrastée selon les corps si l'on observe les courbes depuis la rentrée 1997. Les effectifs des certifiés continuent de baisser depuis la rentrée 2003, mais moins vite qu'ils n'avaient augmenté durant la période 1997-2002. C'est la même tendance pour les effectifs des PLP et des non-titulaires, les adjoints et chargés d'enseignement baissant constamment et les professeurs de chaire supérieure et les agrégés étant en hausse continue (jusqu'à la rentrée 2006) [3].

Définitions

■ **Champ.** Les enseignants recensés ici sont ceux qui exercent une activité de formation initiale à l'année dans les collèges, les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) et les lycées professionnels (LP) hors enseignement religieux. Les personnels de remplacement – titulaires ou non – et de documentation ne sont pas compris, les enseignants du premier degré non plus.

La notion de type d'établissement se confond de moins en moins avec celle de cycle d'enseignement. Les lycées polyvalents sont des LEGT accueillant des formations du second cycle professionnel (en particulier des préparations aux baccalauréats professionnels). Les lycées professionnels peuvent être dotés de sections d'enseignement général et parfois de sections de techniciens supérieurs.

■ **Professeurs de chaire supérieure.** Enseignants issus du corps des agrégés et destinés plus particulièrement à enseigner dans les classes préparatoires aux grandes écoles.

■ **Agrégés.** Professeurs agrégés, chefs de travaux lorsqu'ils exercent une activité d'enseignement.

■ **Certifiés et assimilés.** Professeurs certifiés (titulaires d'un CAPES ou CAPET ou enseignants issus d'un autre corps et intégrés dans le corps des certifiés), bi-admissibles à l'agrégation, professeurs d'éducation physique et sportive (EPS) de classe normale, hors classe et bi-admissibles.

■ **PEGC.** Professeurs d'enseignement général de collège.

■ **PLP.** Professeurs de lycée professionnel.

■ **Adjoints d'enseignement.** Ancien corps d'intégration des maîtres auxiliaires. Ils sont chargés soit de surveillance, de documentation ou d'encadrement éducatif et n'apparaissent alors pas ici, soit d'enseignement.

■ **Chargés d'enseignement.** Ce sont d'anciens adjoints d'enseignement exerçant uniquement des fonctions d'enseignement.

■ **Non-titulaires.** Professeurs contractuels essentiellement, mais aussi des maîtres auxiliaires et des vacataires.

→ Pour en savoir plus

Publications

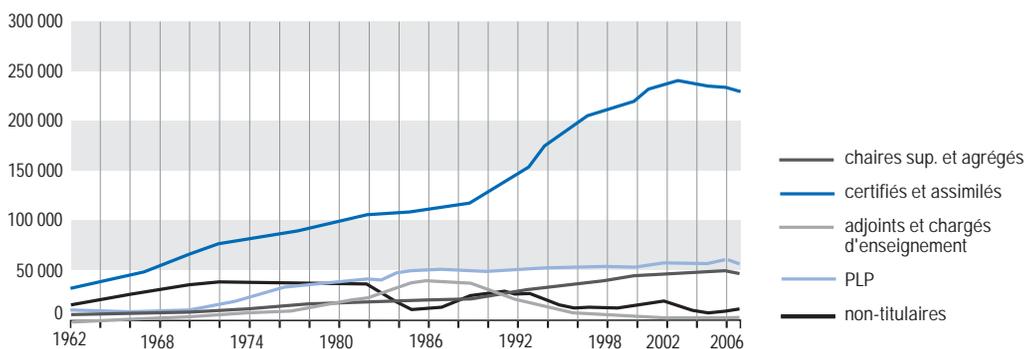
– Notes d'Information, 73.31, 78.20, 83.30, 84.22, 85.43, 87.08, 87.33, 88.56, 90.01, 90.35, 92.03, 92.46, 93.47, 94.49, 96.02, 97.11, 97.51, 99.11, 00.15, 00.52, 02.32, 03.09, 03.49.

Sources : Enquête sur le service des enseignants (bases-relais académiques, à partir du module "répartition de service" du logiciel GEP en établissement et du système d'information "Emplois-Postes-Personnels"), DEPP, 2007-2008.

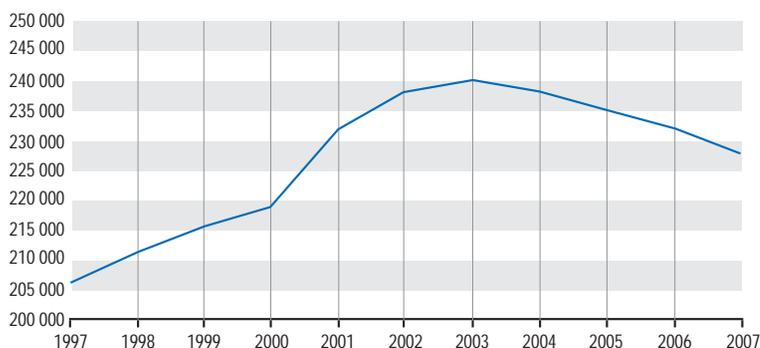
[1] Évolution du nombre d'enseignants du second degré (y compris les stagiaires) devant élèves en lycées et collèges publics (France métropolitaine, France métropolitaine + DOM à partir de 2001-2002)

	France métropolitaine		France métropolitaine + DOM							
	1991 1992	2001 2002	2001 2002	2002 2003	2003 2004	2004 2005	2005 2006	2006 2007	2007 2008	
Agrégés et chaires supérieures	27 978	46 480	47 556	48 346	48 868	49 772	50 196	50 223	49 721	
Certifiés et assimilés	146 597	231 602	240 775	247 464	250 010	248 082	245 580	242 422	238 317	
Adjoints et chargés d'enseignement	27 608	4 734	5 053	4 592	3 936	3 562	3 157	2 906	2 682	
PEGC	59 706	18 906	20 509	18 047	16 054	14 402	12 894	11 400	9 500	
PLP	52 636	57 396	60 436	61 877	62 619	62 170	62 198	61 444	59 932	
Total titulaires	314 525	359 118	374 329	380 326	381 487	377 988	374 025	368 395	360 152	
Non-titulaires	31 206	18 305	19 538	21 692	17 983	13 059	10 300	10 412	11 584	
Total général	345 731	377 423	393 867	402 018	399 470	391 047	384 325	378 807	371 736	

[2] Évolution du nombre d'enseignants (hors stagiaires) devant élèves des établissements publics du second degré depuis 1962 (France métropolitaine)



[3] Évolution du nombre d'enseignants certifiés et assimilés (hors stagiaires) devant élèves des établissements publics du second degré depuis 1997 (France métropolitaine)



Présentation

En 2007-2008, 371 736 enseignants du second degré effectuent un service annuel devant des élèves dans les lycées et collèges publics de France métropolitaine et des DOM, dont 17 483 dans les DOM.

En métropole, trois académies concentrent presque un quart des enseignants. Il s'agit de Versailles, Créteil et Lille avec respectivement 32 829, 27 823 et 25 143 enseignants.

À l'autre extrémité de la distribution, on recense 4 223 enseignants dans l'académie de Limoges et 1 818 dans celle de Corse.

Les autres académies de la métropole comptent entre 7 000 et 17 500 enseignants.

En métropole, le corps enseignant est majoritairement féminin (57,6 %). Le pourcentage de femmes varie toutefois de 53,3 à 61,8 % selon les académies. La proportion de non-titulaires est de 2,9 %. Elle est également très variable d'une académie à l'autre (de 1,6 à 4,8 %).

Les DOM se caractérisent par un taux de féminisation plus faible que la moyenne métropolitaine (de 42,2 % en Guyane à 55,5 % en Martinique) et par un pourcentage de non-titulaires plus élevé que la moyenne métropolitaine : de 4,2 % à La Réunion à 28,2 % en Guyane.

Définitions

■ **Champ.** Les enseignants recensés ici sont ceux qui exercent une activité de formation initiale à l'année dans les collèges, les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) et les lycées professionnels (LP) hors enseignement religieux. Les personnels de remplacement – titulaires ou non – et de documentation ne sont pas compris, les enseignants du premier degré affectés dans les SEGPA non plus.

La notion de type d'établissement se confond de moins en moins avec celle de cycle d'enseignement. Les lycées polyvalents sont des LEGT accueillant des formations du second cycle professionnel (en particulier des préparations aux baccalauréats professionnels). Les lycées professionnels peuvent être dotés de sections d'enseignement général et parfois de sections de techniciens supérieurs.

Les enseignants effectuant un service réparti sur plusieurs établissements sont comptabilisés dans leur établissement d'affectation principale.

■ **Non-titulaires.** Professeurs contractuels essentiellement, mais aussi des maîtres auxiliaires et des vacataires.

■ **Sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA).** Depuis la circulaire du 20 juin 1986 relative à l'organisation de la formation au collège, elles accueillent essentiellement des élèves en grande difficulté scolaire et/ou sociale. Les enfants relevant du handicap "déficience intellectuelle légère" qui y étaient scolarisés lors de leur création font maintenant l'objet de la politique d'intégration scolaire.

→ Pour en savoir plus

Publications

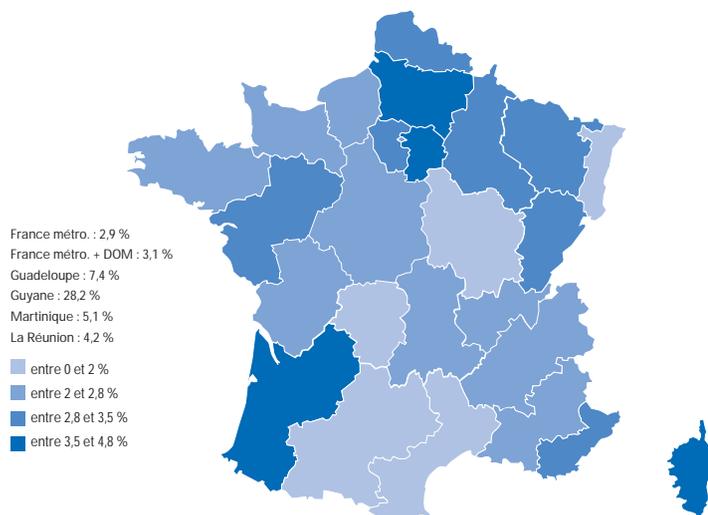
– Notes d'Information, 02.32, 03.09, 03.49.

Sources : "Enquête sur le service des enseignants" (bases-relais académiques, à partir du module "Structures et services" du logiciel STS Web en établissement et du système d'information "Emplois-Postes-Personnels", DEPP, 2007-2008.

[1] Répartition des enseignants du second degré public devant élèves par académie et type d'établissement en 2007-2008

Académies	Collèges et SEGPA	Lycées professionnels	LEGT	Total	Taux de féminisation
Aix-Marseille	8 069	2 483	6 138	16 690	58,6
Amiens	5 823	2 429	4 031	12 283	55,5
Besançon	3 344	1 171	2 798	7 313	56,2
Bordeaux	8 102	2 824	6 113	17 039	58,4
Caen	4 015	1 250	3 027	8 292	54,6
Clermont-Ferrand	3 395	1 090	2 519	7 004	56,6
Corse	935	292	591	1 818	57,6
Créteil	13 475	2 345	12 003	27 823	57,6
Dijon	4 639	762	3 958	9 359	56,9
Grenoble	8 682	2 022	6 748	17 452	59,4
Lille	11 415	5 404	8 324	25 143	53,3
Limoges	1 980	650	1 593	4 223	56,8
Lyon	7 889	2 294	6 226	16 409	59,6
Montpellier	7 054	1 988	5 114	14 156	56,8
Nancy-Metz	7 096	2 597	5 588	15 281	55,5
Nantes	7 254	2 263	5 558	15 075	55,0
Nice	5 956	1 435	4 161	11 552	58,7
Orléans-Tours	7 199	1 983	5 223	14 405	57,8
Paris	3 898	1 143	5 989	11 030	60,2
Poitiers	4 645	1 466	3 403	9 514	57,2
Reims	4 101	1 560	2 926	8 587	56,4
Rennes	5 999	1 767	5 101	12 867	55,2
Rouen	5 787	1 407	4 553	11 747	57,1
Strasbourg	5 442	862	5 043	11 347	56,9
Toulouse	7 330	2 479	5 206	15 015	60,2
Versailles	15 895	2 752	14 182	32 829	61,8
Total France métropolitaine	169 419	48 718	136 116	354 253	57,6
Guadeloupe	1 910	532	1 391	3 833	51,7
Guyane	1 191	224	637	2 052	42,2
Martinique	1 642	685	1 328	3 655	55,5
La Réunion	3 908	1 384	2 651	7 943	48,5
Total DOM	8 651	2 825	6 007	17 483	50,0
Total France métropolitaine + DOM	178 070	51 543	142 123	371 736	57,2

[2] Enseignants du second degré public devant élèves : part des non-titulaires en 2007-2008



Présentation

À la rentrée 2007, 178 070 enseignants effectuent leur service principal dans un collège, soit 47,9 % de l'ensemble des professeurs. Les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) regroupent 142 123 professeurs (38,2%) tandis que 51 543 enseignants (13,9 %) sont affectés dans un lycée professionnel (LP) [1].

Dans les collèges et les LEGT, les certifiés ou professeurs d'EPS sont majoritaires (respectivement 84,4 % et 59,4 % du corps enseignant). Dans les collèges, les PEGC ne représentent plus que 5,3 % du corps enseignant et les non-titulaires 2,4 %. Dans les LEGT, les agrégés représentent 26,8 % du corps enseignant et les non-titulaires 2,3 %.

Dans les LP, 83,8 % des enseignants sont des professeurs de lycées professionnels (PLP). C'est dans ces établissements que la part de non-titulaires est la plus élevée (8,0 %) [2]. La proportion de femmes, 57,2 % en moyenne, est plus importante dans les collèges (63,5 %), que dans les LEGT (52,8 %) et surtout, que dans les LP (47,7 %). Selon le corps, c'est parmi les certifiés que l'on retrouve la part la plus importante de femmes (61,2 %) et, parmi les agrégés, un enseignant sur deux est une femme. Les PLP, les adjoints et chargés d'enseignement et les professeurs de chaire supérieure sont les corps enseignants les moins féminisés, avec respectivement 48,8 %, 47,9 % et 30,9 % de femmes.

Globalement, 11,1 % des enseignants titulaires choisissent de travailler à temps partiel. Ce mode de service est plus fréquent dans les collèges (13,1 %) que dans les LEGT et les LP (respectivement 9,1 et 7,3 %). Presque un quart des PEGC (23,0 %) travaillent à temps partiel [1].

Définitions

■ **Champ.** Les enseignants recensés ici sont ceux qui exercent une activité de formation initiale à l'année dans les collèges, les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) et les lycées professionnels (LP) hors enseignement religieux. Les personnels de remplacement – titulaires ou non – et de documentation ne sont pas compris, les enseignants du premier degré affectés dans les SEGPA non plus.

La notion de type d'établissement se confond de moins en moins avec celle de cycle d'enseignement. Les lycées polyvalents sont des LEGT accueillant des formations du second cycle professionnel (en particulier des préparations aux baccalauréats professionnels). Les lycées professionnels peuvent être dotés de sections d'enseignement général et parfois de sections de techniciens supérieurs.

Les enseignants effectuant un service réparti sur plusieurs établissements sont comptabilisés dans leur établissement d'affectation principale.

■ **Professeurs de chaire supérieure.** Enseignants issus du corps des agrégés et destinés plus particulièrement à enseigner dans les classes préparatoires aux grandes écoles.

■ **PEGC.** Professeurs d'enseignement général de collège.

■ **PLP.** Professeurs de lycée professionnel.

■ **Autres non-titulaires.** Professeurs vacataires essentiellement.

■ **EPS.** Éducation physique et sportive.

■ **Temps partiel.** Sont comptés à temps partiel, les enseignants (hors non-titulaires et stagiaires IUFM assujettis à un service réduit) accomplissant un service inférieur au nombre d'heures réglementaire de leur corps d'appartenance ("obligation réglementaire de service").

→ Pour en savoir plus

Publications

– Notes d'Information, 02.32, 03.09, 03.49.

Sources : "Enquête sur le service des enseignants" (bases-relais académiques, à partir du module "Structures et services" du logiciel STS Web en établissement et du système d'information "Emplois-Postes-Personnels", DEPP, 2007-2008.

[1] Répartition des enseignants du second degré public devant élèves par corps (1) et par type d'établissement en 2007-2008 (France métropolitaine + DOM)

	Collèges + SEGPA	LP	LEGT	Total	% femmes	% temps partiel
Professeurs de chaire supérieure	-	-	2 152	2 152	30,9	0,7
Agrégés	9 208	340	38 021	47 569	51,2	7,4
Certifiés, professeurs EPS	150 328	3 563	84 426	238 317	61,2	12,3
Adjoints et chargés d'enseignement	1 797	294	591	2 682	47,9	12,3
PEGC	9 475	15	10	9 500	57,6	23,0
PLP	3 045	43 205	13 683	59 932	48,8	7,6
Total titulaires et stagiaires	173 853	47 417	138 883	360 152	57,4	11,1
Maitres auxiliaires	610	271	276	1 157	54,1	
Professeurs contractuels	3 044	3 721	2 799	9 565	48,9	
Autres non-titulaires	563	134	165	862	62,5	
Total général France métropolitaine + DOM	178 070	51 543	142 123	371 736	57,2	
% femmes	63,5	47,7	52,8	57,2		
% temps partiel des titulaires	13,1	7,3	9,1	10,8		

(1) Les stagiaires sont compris dans les corps correspondants.

Lecture - 2 152 professeurs de chaire supérieure exercent en LEGT, dont 30,9 % sont des femmes et 0,7 % travaillent à temps partiel. En collèges, 63,5 % des enseignants sont des femmes et 13,1 % des titulaires travaillent à temps partiel.

[2] Pourcentages d'enseignants du second degré public devant élèves par corps ou grade et par type d'établissement en 2007-2008 (France métropolitaine + DOM)

	Collèges + SEGPA	Lycées professionnels	LEGT	Ensemble
Professeurs de chaire supérieure	-	-	1,5	0,6
Agrégés	5,2	0,7	26,8	12,8
Certifiés, professeurs EPS	84,4	6,9	59,4	64,1
Adjoints et chargés d'enseignement	1,0	0,6	0,4	0,7
PEGC	5,3	0,0	0,0	2,6
PLP	1,7	83,8	9,6	16,1
Total titulaires et stagiaires	97,6	92,0	97,7	96,9
Non-titulaires	2,4	8,0	2,3	3,1
Total général	100,0	100,0	100,0	100,0

Présentation

En France métropolitaine et dans les DOM, 77,7 % des enseignants du second degré en lycées et collèges publics exercent dans un domaine "disciplinaire" à la rentrée scolaire 2007. Parmi eux, environ six sur dix enseignent en lettres, mathématiques ou langues vivantes.

13,8 % des enseignants exercent dans les domaines technico-professionnels de la production, dont 26,2 % en génie mécanique et 23,6 % en technologie.

Les domaines technico-professionnels des services regroupent quant à eux 8,5 % des enseignants, principalement en économie et gestion.

Dans les collèges, ce sont les enseignants du groupe de disciplines "lettres" qui sont les plus nombreux (34 799 enseignants), de même qu'en lycée professionnel (10 708 enseignants), alors qu'en lycée général ou technologique les enseignants de langues vivantes sont les plus nombreux (23 017 enseignants). La proportion de non-titulaires est très variable d'une discipline à l'autre. Elle est plus importante dans les domaines technico-professionnels (7,4 % contre 3,1 % pour l'ensemble) et plus faible en éducation physique et sportive (0,4 %).

Les femmes sont majoritaires dans les domaines relatifs aux services (69,2 %) ainsi que dans les domaines disciplinaires (62,1 %) où l'on observe néanmoins de fortes disparités avec des taux allant de 39,2 % de femmes en philosophie à 82,1 % en langues vivantes. Moins d'un enseignant sur quatre est une femme dans les domaines technico-professionnels de la production (22,8 %), bien que 90,3 % des enseignants de biotechnologie-santé-environnement-génie biologique soient des femmes.

Définitions

■ **Champ.** Les enseignants recensés ici sont ceux qui exercent une activité de formation initiale à l'année dans les collèges, les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) et les lycées professionnels (LP) hors enseignement religieux. Les personnels de remplacement – titulaires ou non – et de documentation ne sont pas compris, les enseignants du premier degré non plus.

La notion de type d'établissement se confond de moins en moins avec celle de cycle d'enseignement. Les lycées polyvalents sont des LEGT accueillant des formations du second cycle professionnel (en particulier des préparations aux baccalauréats professionnels). Les lycées professionnels peuvent être dotés de sections d'enseignement général et parfois de sections de techniciens supérieurs.

Les enseignants effectuant un service réparti sur plusieurs établissements sont comptabilisés dans leur établissement d'affectation principale.

■ **Groupe de disciplines "lettres".** Il intègre également les disciplines bivalentes lettres-histoire-géographie et lettres-langues (disciplines de type collège, lycée professionnel ou lycée), ainsi que lettres-EPS, lettres-éducation musicale et lettres-arts plastiques (disciplines de type collège).

■ **Groupe de disciplines "mathématiques".** Il intègre également les disciplines bivalentes mathématiques-sciences physiques (discipline de type collège, lycée professionnel ou lycée), mathématiques-éducation musicale ou musique (disciplines de type collège ou lycée), ainsi que mathématiques-arts plastiques et mathématiques-EPS (disciplines de type collège).

■ **Groupe de disciplines "biologie-géologie".** Ce groupe comprend, outre les sciences naturelles, les disciplines bivalentes sciences naturelles-EPS, sciences naturelles-physique-technologie (de type collège), ainsi que sciences naturelles-sciences physiques et sciences naturelles-mathématiques (disciplines de type lycée).

■ **Enseignement non spécialisé.** Ce groupe englobe les disciplines généralistes dispensées en sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA), ainsi que l'enseignement du braille ou du langage des signes.

■ **Non-titulaires.** Professeurs contractuels essentiellement, mais aussi des maîtres auxiliaires et des vacataires.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Notes d'Information, 02.32, 03.09, 03.49.

Sources : "Enquête sur le service des enseignants" (bases-relais académiques, à partir du module "Structures et services" du logiciel STS Web en établissement et du système d'information "Emplois-Postes-Personnels", DEPP, 2007-2008.

[1] Répartition des enseignants du second degré public devant élèves par groupe de disciplines en 2007-2008 (France métropolitaine + DOM)

	Collèges et SEGPA	LP	LEGT	Total	% femmes	% non- titulaires
Domaines disciplinaires						
Philosophie	1	13	4 005	4 019	39,2	2,0
Lettres	34 799	10 708	16 070	61 577	77,5	1,5
Langues	32 859	148	23 017	56 024	82,1	1,9
Histoire-géographie	18 051	36	10 173	28 260	52,6	0,8
Sciences économiques et sociales	-	12	3 965	3 977	47,0	2,4
Mathématiques	24 368	5 635	17 208	47 211	46,1	1,5
Physique-chimie	7 748	59	13 629	21 436	42,0	1,0
Biologie-géologie	11 044	19	6 445	17 508	64,7	1,0
Éducation musicale	6 092	7	190	6 289	58,1	4,3
Arts plastiques	6 046	6	499	6 551	62,8	9,9
Métiers des arts appliqués	3	1 960	1 572	3 535	60,0	16,9
Biotechnologie-génie biologique et biochimie	208	64	1 512	1 784	65,0	11,6
Éducation physique et sportive	21 134	2 866	6 640	30 640	46,0	0,4
Total domaines disciplinaires	162 353	21 533	104 925	288 811	62,1	1,8
Domaines technico-professionnels de la production						
Technologie	12 062	17	6	12 085	31,1	1,6
Encadrement des ateliers : industrie (1)	-	2	1	3	33,3	0,0
Génie industriel	1 119	3 520	1 418	6 057	30,7	18,0
Génie chimique	-	129	58	187	27,8	4,8
Génie civil	679	1 687	1 293	3 659	8,9	15,2
Génie thermique	210	675	441	1 326	4,4	17,9
Génie mécanique	111	5 212	8 113	13 436	3,5	5,5
Génie électrique	10	3 138	4 678	7 826	4,2	2,6
Biotechnologie-santé-environnement-génie biologique	869	3 175	1 132	5 176	90,3	13,0
Hôtellerie : techniques culinaires	73	777	639	1 489	9,7	5,3
Total domaines technico-professionnels de la production	15 133	18 332	17 779	51 244	22,8	7,4
Domaines technico-professionnels des services						
Informatique-télématique	1	1	204	206	6,8	1,0
Industries graphiques	7	149	139	295	30,5	34,6
Autres activités : conduite, navigation	-	512	70	582	4,6	13,7
Métiers d'arts, de l'artisanat et spécifiques	24	338	141	503	28,8	34,0
EFS-Employé technique des collectivités	393	78	21	492	93,4	19,7
Paramédical et social-soins personnels	-	1 369	1 669	3 038	90,0	21,4
Économie et gestion	77	8 556	16 415	25 048	70,4	4,5
Hôtellerie : services, tourisme	28	670	755	1 453	43,7	5,5
Total domaines technico-professionnels des services	530	11 673	19 414	31 617	69,2	7,5
Enseignement non spécialisé	54	5	5	64	65,5	89,7
Total France métropolitaine + DOM	178 070	51 543	142 123	371 736	57,2	3,1

(1) Encadrement des ateliers, seuls les chefs de travaux effectuant au moins 1 heure d'enseignement sont comptabilisés.

Lecture - Les regroupements de disciplines correspondent en général à la nomenclature des "pivots" du système d'information Emplois-Postes-Personnels des personnels enseignants du second degré, à l'exception des pivots : activités non spécialisées, encadrement des ateliers, biotechnologie-santé-environnement, collectivité et hôtellerie-tourisme dont les disciplines ont été rattachées à des domaines de spécialités différents, en cohérence avec la nomenclature des spécialités de formation en vigueur depuis septembre 1994.

Présentation

En 2007-2008, le service moyen hebdomadaire d'un enseignant du second degré public est de 17,9 heures, dont 16,6 heures d'enseignement. Sur ces 17,9 heures, en moyenne, 1,1 heure est rémunérée en heure supplémentaire. Ce sont les professeurs agrégés et de chaire supérieure qui font le plus d'heures supplémentaires (1,7 en moyenne) notamment lorsqu'ils enseignent en classes post-baccalauréat (CPGE et STS) [1].

6 186 133 heures d'enseignement, dont près de la moitié en collèges (48,5 %), ont été dispensées en 2007-2008. Ce nombre est en légère baisse par rapport à la rentrée précédente (- 0,7 % par rapport à 2006-2007) [2].

Il faut noter que le service décrit dans ce chapitre n'est pas tout le travail des enseignants puisque ne sont pas comptés les corrections des copies, préparations des cours, réunions pédagogiques, entretiens avec les parents, etc.

Définitions

■ **Champ.** Les enseignants recensés ici sont ceux qui exercent une activité de formation initiale à l'année dans les collèges, les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) et les lycées professionnels (LP) hors enseignement religieux. Les personnels de remplacement – titulaires ou non – et de documentation ne sont pas compris, les enseignants du premier degré non plus.

La notion de type d'établissement se confond de moins en moins avec celle de cycle d'enseignement. Les lycées polyvalents sont des LEGT accueillant des formations du second cycle professionnel (en particulier des préparations aux baccalauréats professionnels). Les lycées professionnels peuvent être dotés de sections d'enseignement général et parfois de sections de techniciens supérieurs.

Les enseignants effectuant un service réparti sur plusieurs établissements sont comptabilisés dans leur établissement d'affectation principale.

■ **Service total des enseignants.** Établi sur une base hebdomadaire, il peut se décomposer en trois parties : 1) des heures d'enseignement, 2) des heures consacrées à des activités complémentaires de l'enseignement (participation à des comités ou commissions culturels, décharge syndicale, Union nationale du sport scolaire [UNSS]...), des majorations de service (pour classe à faible effectif...), des réductions de service (heures de première chaire...), heures d'encadrement d'atelier des chefs de travaux faisant de l'enseignement, 3) les pondérations pour l'enseignement post-baccalauréat. Le service total ainsi constitué peut, dans les cas où il dépasse l'obligation de service, être rémunéré sous forme d'heures supplémentaires.

■ **Heures d'enseignement.** Heures réellement dispensées aux élèves, incluant les heures supplémentaires.

■ **Heures supplémentaires.** Ce sont les heures correspondant au dépassement régulier durant l'année scolaire de l'obligation de service de l'enseignant, déterminée en fonction de son corps d'appartenance, sa modalité de service, sa discipline de poste. On parle alors d'heures supplémentaires années (HSA). Il y a par ailleurs des heures supplémentaires occasionnelles, dues à un dépassement exceptionnel du service hebdomadaire, qui ne peuvent être prises en compte ici.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Notes d'Information, 02.32, 02.43.

– "Temps et charge de travail estimés par les enseignants du second degré dans les établissements publics", G. Bonnet et S. Murcia, revue Éducation & formations, n° 46, MEN-DEP, juillet 1996.

Sources : "Enquête sur le service des enseignants" (bases-relais académiques, à partir du module "Structures et services" du logiciel STS Web en établissement et du système d'information "Emplois-Postes-Personnels", DEPP, 2007-2008.

Système d'information SCOLARITÉ, DEPP, 2007-2008.

[1] Service hebdomadaire moyen dans le second degré public en 2007-2008 des enseignants devant élèves (France métropolitaine + DOM)

	Effectifs	Heures rémunérées				Dont heures supplémentaires
		Enseignement	Autres activités (1)	Heures de pondération	Service total (2)	
Agrégés et chaires supérieures	49 721	14,1	1,2	0,4	15,7	1,7
Certifiés et assimilés	238 317	16,9	1,2	0,1	18,2	1,0
Adjoints et chargés d'enseignement	2 682	16,7	3,0	0,0	19,7	0,7
PEGC	9 500	16,8	0,5	0,0	17,3	0,7
PL	59 932	18,0	0,5	0,0	18,5	1,1
Titulaires	360 152	16,7	1,1	0,1	17,9	1,1
Non titulaires	11 584	15,6	0,2	0,0	15,8	0,8
Ensemble (3)	371 736	16,6	1,1	0,1	17,9	1,1

(1) Heures de réduction et majoration de service ainsi que les heures consacrées à des activités complémentaires à l'enseignement.

(2) Y compris les pondérations pour enseignement en post-bac.

(3) Y compris les temps partiels.

Lecture - Toutes disciplines et toutes modalités de service confondues, les agrégés et professeurs de chaire supérieure ont un service moyen de 15,7 heures qui se décompose en 14,1 heures d'enseignement devant élèves, 1,2 heure dans une autre activité et 0,4 heure de pondération. Sur ce service moyen, 1,7 heure est rémunérée en heure supplémentaire.

[2] Répartition des heures enseignées par type d'établissement et par corps ou groupe de corps dans le second degré public en 2007-2008 (France métropolitaine + DOM)

	Collèges et SEGPA	LP	LEGT	Total
Agrégés et chaires supérieures	135 057	4 682	559 815	699 554
Certifiés et assimilés	2 565 082	59 651	1 398 730	4 023 463
Adjoints et chargés d'enseignement	29 827	5 088	9 849	44 764
PEGC	158 692	251	180	159 123
PLP	54 145	775 600	249 214	1 078 959
Total titulaires et stagiaires	2 942 804	845 272	2 217 788	6 005 864
Maîtres auxiliaires	9 023	4 356	4 079	17 458
Professeurs contractuels	47 577	64 949	45 215	157 741
Autres non-titulaires	3 127	980	963	5 070
Total général	3 002 531	915 557	2 268 045	6 186 133

Lecture - Les PLP dispensent 775 600 heures d'enseignement dans les lycées professionnels. Au total, l'ensemble des enseignants assure 3 002 531 heures d'enseignement dans les collèges.

Présentation

Le ratio global d'heures d'enseignement par élève ("H/E") est de 1,43 heure. Il est de 2,36 heures et de 2,13 heures respectivement dans les formations dispensées en SEGPA et en lycée professionnel (LP) où ces formations sont plus lourdes (ateliers, etc.), de 1,23 heure en collèges, de 1,40 heure en lycée pré-baccalauréat et de 1,67 heure en lycée post-baccalauréat. Au total, on constate des différences selon les académies, avec un minimum de 1,35 heure par élève à Nice et un maximum de 1,54 heure par élève en Corse. En collège, les écarts sont les plus faibles, les valeurs allant de 1,18 dans les académies de Versailles, Rennes et Nice à 1,31 en Corse. En lycée pré-baccalauréat, le H/E va de 1,33 à Nice à 1,49 à Lille. Enfin, les écarts sont les plus forts en LP, les valeurs allant de 2,03 à Nice à 2,40 en Corse.

Le nombre moyen d'élèves devant un professeur ("E/S") est de 22,8 dans les formations dispensées en collège, de 12,6 en SEGPA, de 16,0 en lycée professionnel, de 22,7 en lycée pré-baccalauréat et de 20,2 en lycée post-bac. Encore une fois, il y a peu de disparités selon les académies, avec un minimum en Corse de 19,7 et un maximum de 22,1 dans l'académie de Versailles [1].

Depuis la rentrée 2000, le E/S n'a que très peu varié, quel que soit le type d'établissement ; c'est le même constat en considérant le H/E [2] [3].

Définitions

■ **Heures d'enseignement par élève (H/E).** Rapport des heures d'enseignement sur le nombre d'élèves. Il dépend notamment des horaires des programmes et des tailles des divisions.

■ **E/S.** C'est le nombre moyen d'élèves devant un professeur pendant une heure de cours, qu'il s'agisse d'un cours en groupe ou en classe entière. La formule est $\frac{\sum(x_i \cdot h_i)}{\sum h_i}$, x_i étant le nombre d'élèves de la structure, et h_i le nombre d'heures d'enseignement correspondant.

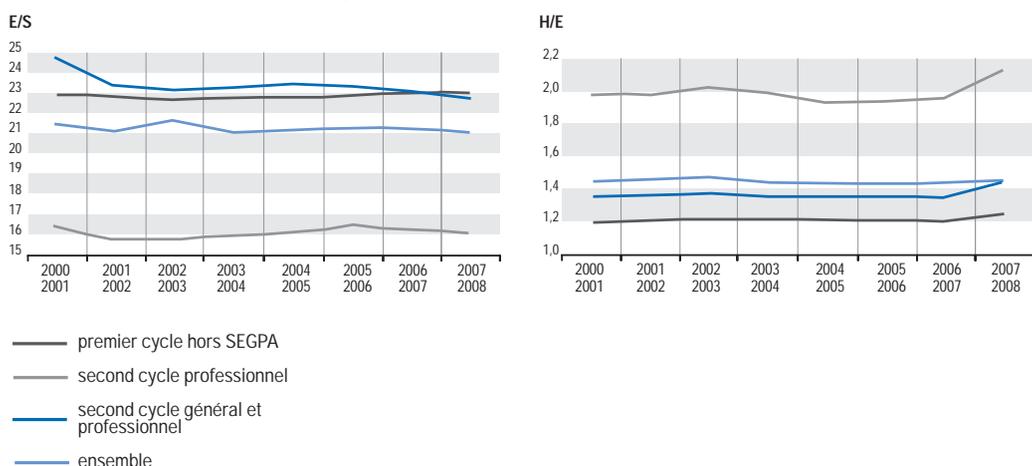
→ Pour en savoir plus

Sources : "Enquête sur le service des enseignants" (bases-relais académiques, à partir du module "Structures et services" du logiciel STS Web en établissement et du système d'information "Emplois-Postes-Personnels", DEPP, 2007-2008.

[1] Effectifs d'heures/élèves ("H/E") et élèves/enseignant ("E/S") dans le second degré public par type de formation et par académie en 2007-2008

Académies	Collèges		SEGPA		LP		Lycées pré-bac		Post-bac		Ensemble	
	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S
Aix-Marseille	1,19	23,5	2,26	12,7	2,11	16,0	1,46	22,2	1,71	20,2	1,41	21,3
Amiens	1,26	22,2	2,43	12,7	2,14	15,5	1,47	21,9	1,95	17,3	1,51	19,9
Besançon	1,23	22,3	2,58	11,8	2,21	14,5	1,45	21,9	1,91	17,2	1,47	20,0
Bordeaux	1,19	23,5	2,35	12,8	2,16	16,3	1,43	23,7	1,67	21,1	1,43	21,6
Caen	1,25	22,3	2,44	12,7	2,29	15,2	1,42	23,2	1,79	19,7	1,48	20,6
Clermont-Ferrand	1,29	21,8	2,24	13,2	2,16	16,6	1,41	22,1	1,71	18,5	1,48	20,4
Corse	1,31	22,5	2,70	11,7	2,40	14,0	1,46	20,6	2,45	13,9	1,54	19,7
Créteil	1,26	22,5	2,50	12,8	2,08	16,8	1,41	23,0	1,65	20,3	1,45	21,1
Dijon	1,23	22,5	2,26	12,9	2,23	15,2	1,41	22,7	1,77	19,0	1,44	20,7
Grenoble	1,19	22,8	2,48	12,0	2,19	15,3	1,34	22,9	1,68	19,5	1,38	21,1
Lille	1,28	23,1	2,40	13,7	2,05	16,2	1,49	23,3	1,73	20,3	1,52	21,1
Limoges	1,30	21,7	2,39	12,6	2,24	15,8	1,48	21,4	1,81	19,2	1,50	19,7
Lyon	1,22	21,7	2,32	12,7	2,17	15,8	1,40	21,4	1,61	18,2	1,41	20,2
Montpellier	1,20	22,5	2,21	12,9	2,09	16,1	1,39	21,9	1,67	21,6	1,39	20,2
Nancy-Metz	1,27	23,6	2,55	13,3	2,14	15,8	1,46	22,3	1,77	19,1	1,49	21,3
Nantes	1,23	22,2	2,37	12,1	2,22	15,8	1,40	23,0	1,72	19,9	1,44	20,6
Nice	1,18	22,7	2,35	12,6	2,03	15,9	1,33	22,7	1,71	20,1	1,35	21,0
Orléans-Tours	1,25	23,4	2,39	12,6	2,08	18,0	1,40	23,4	1,75	20,1	1,43	22,1
Paris	1,22	22,2	2,81	12,0	2,07	15,6	1,35	22,2	1,35	18,7	1,38	20,6
Poitiers	1,21	23,6	2,44	11,0	2,24	16,5	1,37	23,7	1,80	25,0	1,42	22,5
Reims	1,28	23,0	2,62	12,4	2,11	15,7	1,44	22,6	1,77	18,5	1,50	20,9
Rennes	1,18	22,0	2,44	11,7	2,26	15,8	1,36	21,8	1,56	18,4	1,40	20,1
Rouen	1,28	22,0	1,56	13,3	2,16	15,6	1,40	22,1	1,70	20,3	1,44	20,5
Strasbourg	1,23	22,5	2,59	11,7	2,17	15,9	1,42	22,9	1,68	20,2	1,45	20,8
Toulouse	1,19	23,4	2,59	11,8	2,11	16,0	1,34	23,1	1,64	20,3	1,39	21,4
Versailles	1,18	23,9	2,46	12,7	2,07	16,6	1,36	23,5	1,59	21,7	1,37	22,1
France métropolitaine	1,23	22,8	2,38	12,5	2,13	15,9	1,40	22,7	1,67	20,2	1,43	21,0
Guadeloupe	1,22	23,0	2,21	14,2	1,85	19,0	1,38	23,2	1,73	18,7	1,40	21,7
Guyane	1,25	22,4	2,09	15,0	2,14	16,4	1,53	20,5	1,97	15,2	1,49	20,1
Martinique	1,25	22,8	2,32	13,1	2,18	15,2	1,46	22,4	1,72	20,5	1,52	20,9
La Réunion	1,21	23,4	2,00	12,3	2,04	15,1	1,40	23,1	1,69	21,0	1,42	21,3
DOM	1,22	22,9	2,13	13,8	2,04	16,8	1,42	22,7	1,72	20,0	1,44	20,9
France métropolitaine + DOM	1,23	22,8	2,36	12,6	2,13	16,0	1,40	22,7	1,67	20,2	1,43	21,0

[2] [3] Évolution du E/S, H/E depuis la rentrée 2000 (France métropolitaine + DOM)



Présentation

Pendant l'année scolaire, un enseignant à temps complet effectue, en moyenne, 39 h 47 de travail par semaine, dont 20 h 27 hors de la présence d'élèves. Hors enseignement, les enseignants sont occupés essentiellement à la préparation des cours et aux corrections de devoirs, pour respectivement 7 h 40 et 6 h 10 par semaine. Ils consacrent en moyenne près d'une heure par semaine aux parents d'élèves et une heure au suivi des élèves. La documentation semble être aussi une part importante puisqu'ils y consacrent en moyenne 2 h 12 par semaine. Ils passent en moyenne 1 h 17 à travailler avec d'autres enseignants. En dehors des heures de cours, 65,6 % du temps de travail est effectué au domicile des enseignants, soit 13 h 25 par semaine, alors qu'ils passent en moyenne 26 h 22 à travailler dans l'établissement.

Un enseignant à temps complet donne, en moyenne, 19 h 20 de cours. Ces heures de cours dépendent fortement des Obligations réglementaires de service (ORS) : elles sont complétées par des heures supplémentaires. 58,8 % des enseignants effectuent, en moyenne, 1 h 26 supplémentaire par semaine, dont 1 h 07 en HSA et 0 h 19 en HSE, et bénéficient en moyenne de 0 h 34 de décharge.

En moyenne, les enseignants déclarent travailler 5 jours pendant les congés d'été et 2 jours par semaine pour les autres congés. Soit, pour une journée moyenne de 6 heures, 116 h de travail pendant les congés [1][2][3].

Selon la discipline d'enseignement, le nombre d'heures travaillées passe de 42 h 55 pour les disciplines littéraires, à une moyenne comprise entre 38 et 40 h pour les disciplines scientifiques, technologiques et de langues vivantes, puis à 35 h 30 pour les autres disciplines (EPS, arts, musique...).

Les conditions de travail de ces enseignants ont été appréhendées par des questions sur la fatigue et l'intérêt d'une heure de cours par rapport à une heure de préparation. Pour 83,4 %, l'heure de cours est plus fatigante, et parallèlement plus intéressante, pour 53,7 % des enseignants, qu'une heure passée à la préparation des cours [4].

Définitions

■ **Champ.** Un panel représentatif de la population globale des enseignants du second degré public a été interrogé en face-à-face. Cette interrogation de 806 enseignants a été réalisée en février-mars 2002 et s'intéressait en particulier au temps de travail et conditions de travail. Il a été demandé aux enseignants le nombre d'heures qu'ils avaient effectué la dernière semaine complète.

■ **HSA.** Heures supplémentaires années. Ce sont les heures correspondant au dépassement régulier durant l'année scolaire de l'obligation de service de l'enseignant, déterminées en fonction de son corps d'appartenance, sa modalité de service et sa discipline de poste.

■ **HSE.** Heures supplémentaires effectives. Ce sont des heures supplémentaires occasionnelles, dues à un dépassement exceptionnel du service hebdomadaire (par exemple, remplacement d'un collègue malade).

■ **Heures rémunérées.** Correspond à l'ensemble des heures payées, comprenant les HSA et HSE, soit les heures d'enseignement et les décharges.

■ **Heures travaillées.** Correspond au nombre d'heures rémunérées auxquelles s'ajoutent les heures hors enseignement.

■ **Heures de décharge.** Ce sont les heures consacrées aux Activités à responsabilité établissement (ARE) et académiques (ARA). Pour les ARE, il s'agit par exemple des activités de coordination pédagogique ou d'assistance informatique, et pour les ARA, des missions académiques ou des décharges syndicales.

■ **PEGC.** Professeurs d'enseignement général de collège.

■ **PLP.** Professeurs de lycée professionnel.

■ **ORS.** Obligation réglementaire de service : il s'agit généralement de 15 h pour un professeur agrégé et 18 h pour un certifié.

→ Pour en savoir plus

Sources : Enquête sur le panel enseignant, vague 2, DPD, 2002.

[1] Répartition des heures de travail hebdomadaire par corps en 2002

Moyennes d'heures	Agrégés	Certifiés	PLP	PEGC	Total
Effectifs	86	376	106	33	601
%	14,3	62,6	17,6	5,5	100,0
Heures rémunérées	16 h 52	19 h 40	20 h 12	19 h 11	19 h 20
dont HSA	1 h 38	0 h 59	1 h 13	0 h 56	1 h 07
dont HSE	0 h 10	0 h 20	0 h 26	0 h 08	0 h 19
Heures d'enseignement	15 h 48	19 h 04	20 h 01	19 h 05	18 h 46
Heures de décharge	1 h 04	0 h 35	0 h 12	0 h 05	0 h 34
Heures hors enseignement	24 h 10	19 h 49	19 h 52	19 h 51	20 h 27
Heures de préparation des cours	8 h 33	7 h 19	8 h 20	7 h 09	7 h 40
Heures de correction des copies	8 h 44	5 h 59	4 h 11	7 h 39	6 h 10
Heures de suivi des élèves	0 h 37	0 h 53	1 h 49	0 h 32	1 h 00
Heures passées avec les parents	0 h 35	1 h 08	0 h 44	1 h 02	0 h 59
Heures pour d'autres tâches	1 h 27	1 h 05	1 h 16	0 h 59	1 h 10
Heures de documentation	3 h 04	2 h 10	1 h 55	1 h 23	2 h 12
Heures de travail avec d'autres enseignants	1 h 09	1 h 16	1 h 37	1 h 08	1 h 17
Dont heures de travail à la maison	17 h 55	12 h 55	11 h 32	13 h 31	13 h 25
Total heures travaillées	41 h 02	39 h 29	40 h 04	39 h 02	39 h 47
Jours de congés travaillés sur l'année	21,1 j.	18,9 j.	20,2 j.	17,4 j.	19,4 j.

[2] Répartition des heures de travail hebdomadaires par discipline en 2002

Moyennes d'heures	Littéraires	Scientifiques	Technologiques	Langues vivantes	Autres (1)	Total
Effectifs	161	152	123	101	64	601
%	26,8	25,3	20,5	16,8	10,6	100,0
Heures rémunérées	18 h 52	19 h 01	19 h 56	18 h 47	20 h 59	19 h 20
dont HSA	1 h 05	1 h 01	1 h 27	1 h 04	0 h 54	1 h 07
dont HSE	0 h 19	0 h 23	0 h 22	0 h 16	0 h 11	0 h 19
Heures d'enseignement	18 h 20	18 h 30	19 h 31	18 h 19	19 h 46	18 h 46
Heures de décharge	0 h 31	0 h 31	0 h 25	0 h 28	1 h 12	0 h 34
Heures hors enseignement	24 h 04	19 h 14	19 h 59	20 h 50	14 h 31	20 h 27
Heures de préparation des cours	8 h 59	6 h 56	7 h 59	7 h 35	5 h 33	7 h 40
Heures de correction des copies	7 h 56	6 h 42	4 h 52	6 h 15	2 h 45	6 h 10
Heures de suivi des élèves	1 h 01	0 h 46	1 h 27	0 h 57	0 h 43	1 h 00
Heures passées avec les parents	1 h 06	1 h 07	0 h 32	1 h 09	0 h 54	0 h 59
Heures pour d'autres tâches	1 h 11	1 h 01	1 h 15	1 h 11	1 h 16	1 h 10
Heures de documentation	2 h 29	1 h 43	2 h 08	2 h 44	1 h 55	2 h 12
Heures de travail avec d'autres enseignants	1 h 21	0 h 59	1 h 46	1 h 01	1 h 26	1 h 17
Dont heures de travail à la maison	17 h 10	13 h 28	11 h 08	13 h 38	7 h 58	13 h 25
Total heures travaillées	42 h 55	38 h 15	39 h 55	39 h 37	35 h 30	39 h 47
Jours de congés travaillés sur l'année	24,4 j.	17,0 j.	19,3 j.	19,7 j.	12,0 j.	19,4 j.

(1) EPS, arts, musique, etc.

[3] Répartition des heures de travail hebdomadaire par sexe en 2002

Moyennes d'heures	Hommes	Femmes	Ensemble
Effectifs	278	323	601
%	46,3	53,7	100,0
Heures rémunérées	19 h 37	19 h 05	19 h 20
HSA	1 h 18	0 h 58	1 h 07
HSE	0 h 25	0 h 14	0 h 19
Heures d'enseignement	18 h 53	18 h 40	18 h 46
Heures de décharge	0 h 44	0 h 24	0 h 34
Heures hors enseignement	20 h 04	20 h 47	20 h 27
Heures de préparation des cours	7 h 52	7 h 29	7 h 40
Heures de correction des copies	5 h 29	6 h 44	6 h 10
Heures de suivi des élèves	0 h 59	1 h 01	1 h 00
Heures passées avec les parents	0 h 49	1 h 07	0 h 59
Heures pour d'autres tâches	1 h 08	1 h 11	1 h 10
Heures de documentation	2 h 26	1 h 59	2 h 12
Heures de travail avec d'autres enseignants	1 h 20	1 h 15	1 h 17
Dont heures de travail à la maison	13 h 13	13 h 37	13 h 25
Total heures travaillées	39 h 41	39 h 52	39 h 47
Jours de congés travaillés sur l'année	17,6 j.	20,9 j.	19,4 j.

[4] Répartition des agents à temps complet selon l'intérêt et la fatigue d'une heure de cours par rapport à une heure de préparation en 2002

Fatigue : 1 h de cours est (...) fatigante qu'1 h de préparation	Intérêt : 1 h de cours est (...) intéressante qu'1 h de préparation			Total
	plus	ni plus ni moins	moins ne sait pas	
plus fatigante	44,5	29,9	5,1	83,4
ni plus ni moins fatigante	6,2	4,7	0,5	11,5
moins fatigante	2,6	1,1	0,4	4,5
ne sait pas	0,4	0,0	0,0	0,5
Total	53,7	35,6	6,0	100,0

Présentation

En janvier 2008 pour la France métropolitaine et les DOM, 143 440 enseignants étaient rémunérés dans les classes sous contrat des établissements privés dont 97 061 exercent au titre de l'enseignement du second degré et des actions diverses. Pour le second degré, 46,6 % des enseignants exercent en collège, 34,4 % en lycée d'enseignement général et technologique y compris dans les classes de niveau post-baccalauréat, 15,7 % au titre de l'enseignement professionnel et 3,3 % pour les actions diverses [1]. La majorité des enseignants sont des professeurs certifiés (58,2 %). Ainsi, ils représentent plus des deux tiers (68,3 %) des 45 198 enseignants en collège, et moins des trois quarts des 33 386 enseignants en lycée d'enseignement général et technologique (70,4 %). L'enseignement professionnel sous statut scolaire est dispensé par 15 235 enseignants dont 58,3 % sont rémunérés sur une échelle de PLP.

Un enseignant sur six dans le second degré est maître contractuel, soit 15 405 personnes dont l'effectif est pratiquement constant. Un sur dix est adjoint d'enseignement, corps dont l'effectif est plus important dans le secteur privé que dans le secteur public (moins de 1 %). Il offre la possibilité aux maîtres auxiliaires (MA I et II) d'intégrer ce corps, dispositif d'accès qui a été prolongé pour cinq ans à partir du 1^{er} septembre 2006. La répartition par académie et département des enseignants rémunérés aux titres des enseignements du second degré et des actions diverses est très irrégulière. Les départements aux plus faibles effectifs sont les mêmes que pour le premier degré privé, à savoir : la Creuse (17) et les deux départements de l'académie de Corse (57 et 60). Les départements du Nord, de Paris, du Rhône et de la Loire-Atlantique regroupent les effectifs les plus nombreux, respectivement 6 669, 4 546, 4 021 et 3 918.

Définitions

■ **Contrat de l'établissement.** Le contrat d'association implique la prise en charge par l'État des heures effectuées par le personnel enseignant des classes sous contrat et des charges de fonctionnement de l'externat, tandis que seules les heures d'enseignement sont payées par l'État dans le cas du contrat simple. Les personnels des classes hors contrat ne sont pas rémunérés par l'État. Seuls figurent dans ce document les personnels enseignants des classes sous contrat.

■ **Contrat de l'enseignant, contrat de l'établissement.** Les maîtres exerçant dans les classes et possédant le diplôme exigé pour la titularisation dans le corps approprié, bénéficient d'un contrat ou d'un agrément dès leur entrée en fonction dans une classe sous contrat.

Lorsqu'il exerce dans un établissement sous contrat simple, l'enseignant est maître agréé, et relève du droit privé, tout en étant rémunéré par l'État. S'il s'agit d'un établissement sous contrat d'association, il est maître contractuel et bénéficie d'un contrat de droit public.

■ **Les enseignants.** Il s'agit ici des enseignants rémunérés sur des échelles de titulaires ou de maîtres délégués et maîtres délégués contractuels. Sont rémunérés les personnels enseignants en activité, à temps plein ou à temps partiel, y compris les directeurs d'écoles, quand ils sont chargés d'enseignement.

- Les personnels du premier degré sont rémunérés sur les actions d'enseignement préélémentaire et élémentaire.
- Les personnels du second degré sont rémunérés sur les actions d'enseignement en collège, enseignement général, technologique et post-baccalauréat en lycée, enseignement professionnel sous statut scolaire.
- Les autres actions : les personnels sont rémunérés aux titres soit de la formation initiale et continue des personnels, soit du remplacement, du soutien ou des dépenses diverses.

■ **Échelle de rémunération.** Les personnels des classes sous contrat des établissements privés sont assimilés pour leur rémunération aux grades des personnels titulaires ou auxiliaires de l'enseignement public.

→ Pour en savoir plus

Sources : Fichiers de paye, janvier 2008.

[1] Enseignants des classes sous contrat du second degré privé (janvier 2008) : départements et académies

Départements / académies	Collèges	LEGT, post-bac	LP	Autres actions	Total 2 nd degré	Départements / académies	Collèges	LEGT, post-bac	LP	Autres actions	Total 2 nd degré
Alpes-de-Hi ^o -Provence	44	16	5	1	66	Meurthe-et-Moselle	432	375	251	31	1 089
Hautes-Alpes	28	19	22	3	72	Meuse	89	75	35	1	200
Bouches-du-Rhône	1 214	1 201	803	103	3 321	Moselle	502	361	351	20	1 234
Vaucluse	395	224	83	11	713	Vosges	216	109	97	8	430
Aix-Marseille	1 681	1 460	913	118	4 172	Nancy-Metz	1 239	920	734	60	2 953
Aisne	227	209	135	10	581	Loire-Atlantique	1 874	1 351	557	136	3 918
Oise	426	204	69	28	727	Maine-et-Loire	1 358	891	390	82	2 721
Somme	470	374	107	34	985	Mayenne	426	261	105	21	813
Amiens	1 123	787	311	72	2 293	Sarthe	452	249	189	21	911
Doubs	329	145	100	11	585	Vendée	1 135	771	323	78	2 307
Jura	230	151	56	3	440	Nantes	5 245	3 523	1 564	338	10 670
Haute-Saône	112	49	4	4	165	Alpes-Maritimes	464	287	182	40	973
Territoire de Belfort	102	78	34	4	218	Var	368	261	94	37	760
Besançon	773	374	239	22	1 408	Nice	832	548	276	77	1 733
Dordogne	161	72	54	13	300	Cher	102	84	67	2	255
Gironde	705	512	322	77	1 616	Eure-et-Loir	258	94	107	8	467
Landes	125	60	60	17	262	Indre	75	24	8	5	112
Lot-et-Garonne	197	80	26	11	314	Indre-et-Loire	336	322	100	24	782
Pyrénées-Atlantiques	675	422	243	59	1 399	Loir-et-Cher	187	119	42	11	359
Bordeaux	1 863	1 146	705	177	3 891	Loiret	293	261	159	24	737
Calvados	519	412	274	20	1 225	Orléans-Tours	1 251	904	483	74	2 712
Manche	459	227	137	17	840	Paris	1 872	2 148	451	75	4 546
Orne	262	156	135	9	562	Charente	161	100	48	4	313
Caen	1 240	795	546	46	2 627	Charente-Maritime	223	102	56	15	396
Allier	146	115	59	24	344	Deux-Sèvres	305	186	74	11	576
Cantal	108	70	43	21	242	Vienne	238	156	160	20	574
Haute-Loire	326	235	86	87	734	Poitiers	927	544	338	50	1 859
Puy-de-Dôme	445	325	121	53	944	Ardennes	129	40	39	2	210
Clermont-Ferrand	1 025	745	309	185	2 264	Aube	151	80	127	11	369
Corse-du-Sud	38	19			57	Marne	409	282	183	23	897
Haute-Corse	31	29			60	Haute-Marne	103	69	47	3	222
Corse	69	48			117	Reims	792	471	396	39	1 698
Seine-et-Marne	602	423	124	17	1 166	Côtes-d'Armor	651	531	237	60	1 479
Seine-Saint-Denis	651	366	255	41	1 313	Finistère	1 295	1 020	444	97	2 856
Val-de-Marne	643	454	144	51	1 292	Ille-et-Vilaine	1 380	1 030	351	148	2 909
Créteil	1 896	1 243	523	109	3 771	Morbihan	1 217	796	364	120	2 497
Côte-d'Or	237	320	175	22	754	Rennes	4 543	3 377	1 396	425	9 741
Nièvre	76	82	74	4	236	Eure	266	147	85	21	519
Saône-et-Loire	249	125	117	13	504	Seine-Maritime	732	581	485	44	1 842
Yonne	121	64	35	5	225	Rouen	998	728	570	65	2 361
Dijon	683	591	401	44	1 719	Bas-Rhin	479	380	105	18	982
Ardèche	384	279	177	29	869	Haute-Rhin	454	187	129	13	783
Drôme	387	263	106	22	778	Strasbourg	933	567	234	31	1 765
Isère	673	484	268	69	1 494	Arlège	60	10	18	2	90
Savoie	199	127	147	20	493	Aveyron	364	228	78	21	691
Haute-Savoie	612	339	288	44	1 283	Haute-Garonne	485	621	308	61	1 475
Grenoble	2 255	1 492	986	184	4 917	Gers	95	47	4	4	150
Nord	2 914	3 008	550	197	6 669	Lot	105	62	28	3	198
Pas-de-Calais	959	752	81	54	1 846	Hautes-Pyrénées	152	100	56	7	315
Lille	3 873	3 760	631	251	8 515	Tarn	261	173	109	14	557
Corrèze	109	112	32	1	254	Tarn-et-Garonne	166	46	48	13	273
Creuse	9	8	.	.	17	Toulouse	1 688	1 287	649	125	3 749
Haute-Vienne	106	113	36	6	261	Yvelines	856	725	135	76	1 792
Limoges	224	233	68	7	532	Yonne	589	460	28	28	1 105
Ain	401	90	100	34	625	Hauts-de-Seine	1 145	786	156	66	2 153
Loire	770	421	471	83	1 745	Val-d'Oise	589	396	116	34	1 135
Rhône	1 813	1 407	585	216	4 021	Versailles	3 179	2 367	435	204	6 185
Lyon	2 984	1 918	1 156	333	6 391	France métro.	44 562	32 956	14 874	3 213	95 605
Aude	113	66	49	6	234	Guadeloupe	187	84	162	19	452
Gard	432	319	250	29	1 030	Guyane	74	37	37	.	148
Hérault	497	304	85	34	920	Martinique	125	172	80	9	386
Lozère	119	124	114	6	363	La Réunion	250	137	82	1	470
Pyrénées-Orientales	213	167	62	27	469	DOM	636	430	361	29	1 456
Montpellier	1 374	980	560	102	3 016	France métro. + DOM	45 198	33 386	15 235	3 242	97 061

Présentation

En 2007-2008, 90 086 personnes enseignent dans les établissements publics d'enseignement supérieur pour la France, dont les huit dixièmes exercent en université (hors IUT et IUFM). L'effectif global des enseignants du supérieur continue à progresser (+ 0,4 % sur une année).

Parmi ces enseignants, 63,9 % sont des enseignants-chercheurs avec un effectif de 57 549, soit + 3,4 % par rapport à l'année précédente. Ils se composent des professeurs d'université (22,4 % du total des enseignants), des maîtres de conférences (41,4 %) et d'assistants titulaires. Les trois autres catégories de personnel sont composées de 14 774 enseignants de type "second degré" (16,4 %) et 13 752 personnels non titulaires (ATER et moniteurs 15,3 %), 4 011 chefs de clinique, AHU, PHU (4,4 %).

Dans la répartition par discipline, la part des sciences reste constante avec 41,2 % des enseignants et presque un maître de conférences sur deux (46,1 %). Les effectifs des maîtres de conférences continuent à progresser en droit (45 %) et leur pourcentage est constant en lettres (29,5 %). Le domaine de la "santé", rassemble 13,7 % des enseignants du supérieur dont 39,8 % sont des professeurs et 32,5 % sont chefs de clinique, AHU et PHU [1].

Globalement, les enseignantes sont toujours minoritaires, 36,1 % sur l'ensemble des enseignants, 32,9 % pour les enseignants-chercheurs, 18,6 % parmi les professeurs des universités et 40,7 % parmi les maîtres de conférences [2].

Définitions

■ **Personnels enseignants du supérieur.** Personnel enseignant dans les universités, y compris les instituts universitaires de technologie (IUT), les Écoles nationales supérieures d'ingénieurs (ENSI), les instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM), les Écoles normales supérieures et les grands établissements. Les données contenues dans cette note couvrent un champ différent par rapport aux résultats des indicateurs 1.8 et 9.1, qui ne prennent en compte que les personnes rémunérées sur crédits d'État.

■ **La discipline.** La discipline est issue des rattachements aux sections du Conseil national des universités (CNU). La discipline "Droit" regroupe les sciences les sciences juridiques, politiques, économiques et de gestion ; la discipline "Lettres", les lettres et les sciences humaines ; la discipline "Sciences", les sciences et techniques. La discipline "Santé" regroupe médecine, pharmacie et odontologie.

■ **ATER et moniteurs.** Attachés temporaires d'enseignement et de recherche, et moniteurs.

■ **AHU.** Assistants hospitalo-universitaires.

■ **PHU.** Praticiens hospitalo-universitaires.

■ **Personnels enseignants de type "second degré".** Enseignants du second degré exerçant des fonctions d'enseignement dans l'enseignement supérieur. Il s'agit en particulier de professeurs agrégés (PRAG), de professeurs certifiés et de professeurs.

→ Pour en savoir plus

Sources : [1] Fichier GESUP et enquête sur les personnels non permanents, DGRH A1-1.

[2] Fichier de paie, janvier 2008 (DEPP A2).

Les enseignants du supérieur par discipline

[1] Répartition des enseignants du supérieur public par discipline, fonction et type d'établissement en 2007-2008 (France métropolitaine + DOM)

Disciplines	Fonctions	Instituts ou écoles rattachés aux universités				Sous-total universités et rattachement	Autres établissements (2)	Total
		Universités (1)	IUT	IUFM				
Droit	Professeurs	2 492	46	72	1	2 611	101	2 712
	Maitres de conférences	4 527	1 066	124	11	5 728	85	5 813
	Assistants titulaires	14	2	1		17		17
	Attachés et moniteurs (3)	2 702				2 702		2 702
	Autres (4)	540	989	19	75	1 623	57	1 680
	Total	10 275	2 103	216	87	12 681	243	12 924
Lettres	Professeurs	4 228	55	22	89	4 394	205	4 599
	Maitres de conférences	9 272	716	53	601	10 642	355	10 997
	Assistants titulaires	16	3			19	5	24
	Attachés et moniteurs (3)	3 696				3 696		3 696
	Autres (4)	5 252	1 101	104	1 567	8 024	357	8 381
	Total	22 464	1 875	179	2 257	26 775	922	27 697
Sciences	Professeurs	6 008	820	334	68	7 230	685	7 915
	Maitres de conférences	12 008	3 032	539	235	15 814	1 403	17 217
	Assistants titulaires	22	8			30	1	31
	Attachés et moniteurs (3)	7 215				7 215		7 215
	Autres (4)	1 049	2 207	99	776	4 131	582	4 713
	Total	26 302	6 067	972	1 079	34 420	2 671	37 091
Santé	Professeurs	4 907	2			4 909	2	4 911
	Maitres de conférences	3 275	12		1	3 288	1	3 289
	Assistants titulaires	24				24		24
	Chefs de clinique, AHU, PHU	4 011				4 011		4 011
	Attachés et moniteurs (3)	139				139		139
	Total	12 356	14		1	12 371	3	12 374
Toutes disciplines	Professeurs	17 635	923	428	158	19 144	993	20 137
	Maitres de conférences	29 082	4 826	716	848	35 472	1 844	37 316
	Assistants titulaires	76	13	1		90	6	96
	Chefs de clinique, AHU, PHU	4 011				4 011		4 011
	Attachés et moniteurs (3)	13 752				13 752		13 752
	Total (5)	71 397	10 059	1 367	3 424	86 247	3 839	90 086

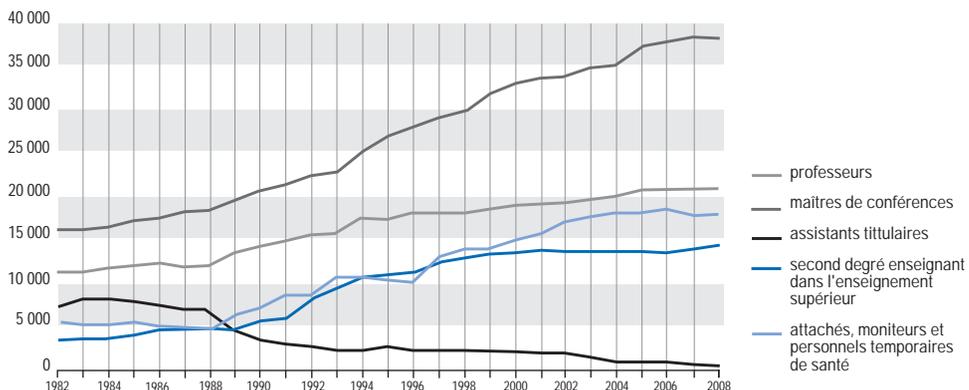
Source : DGRH A1-1.

(1) Universités, Instituts nationaux polytechniques et universités de technologie, hors IUT et instituts ou écoles rattachés aux universités.

(2) ENI, INSA, ENS, grands établissements, écoles françaises à l'étranger, etc. (3) Attachés temporaires d'enseignement et de recherche et moniteurs.

(4) Enseignants de type "second degré" et ENSAM, fonctions spécifiques des grands établissements et des écoles françaises à l'étranger, lecteurs et maîtres de langue étrangère (1 032 personnes). (5) Ces effectifs ne sont pas directement comparables à ceux indiqués en 9.1, en raison des différences de champ et de date d'observation.

[2] Évolution de l'effectif des personnels de l'enseignement supérieur de 1982 à 2008 (France métropolitaine, Public)



Présentation

Pour la France métropolitaine et les DOM, les 112 612 agents administratifs, techniques, d'éducation, d'encadrement, d'orientation, de surveillance et d'assistance éducative dans les établissements sont à 84 % des personnels titulaires. Ils ont en moyenne 44,6 ans, sont largement féminisés (72,3 %) et 19,6 % exercent à temps partiel ou incomplet, soit une augmentation conséquente de la proportion de travail à temps partiel avec quatre points de plus que l'année précédente. 55,8 % de l'ensemble de ces personnes sont rémunérées sur les actions LOLF des enseignements scolaires des premier et second degrés, 44,2 % sur les actions du programme "vie de l'élève".

La moitié de ces personnels sont des ATSS (55,1 %) avec un effectif global de 62 014 agents, soit 30 000 personnes de moins qu'en janvier 2007, essentiellement des adjoints techniques des établissements d'enseignement, désormais sous tutelle des collectivités territoriales. Un ATSS sur deux est un agent de catégorie C, les adjoints administratifs sont les personnels les plus nombreux (27 %). En catégorie B, 47,8 % sont secrétaires d'administration scolaire et universitaire et 37,1 % sont infirmiers. Quatre ATSS sur cinq sont des femmes, elles sont largement présentes parmi les professions médicales et sociales mais n'occupent qu'un poste sur trois parmi les conseillers d'administration scolaire et universitaire. Les corps les plus féminisés ont également les taux les plus élevés de travail à temps partiel, 40,8 % pour les assistants sociaux et 35,2 % pour les infirmiers. Parmi les autres agents, personnel de direction, d'orientation, d'éducation ou d'administration (50 598), 70,5 % sont titulaires et quasiment tous appartiennent à la catégorie A. Les non-titulaires sont essentiellement les 14 537 surveillants d'externat, maîtres d'internat ou assistants de vie scolaire. Si l'on ne prend pas en compte les non-titulaires ayant en moyenne à peine plus de 30 ans, les personnels titulaires sont âgés de plus de 47 ans et des écarts importants séparent les IA-IPR (53,4 ans), des conseillers principaux d'éducation (42,2 ans). Les femmes (63,5 %), sont moins présentes au sein des corps d'inspection (39,2 % pour les IA-IPR et 41,2 % pour les IEN) que parmi les personnels d'orientation (79,5 %).

Définitions

■ **Programmes : enseignements scolaires des premier et second degrés.** Personnels exerçant des fonctions autres que d'enseignement dans le cadre de l'encadrement pédagogique, de l'inspection, de la direction, des besoins éducatifs particuliers, de la réadaptation ou du réemploi, des décharges syndicales, des partenariats divers...

Ne sont pas pris en compte dans cette page les personnels des IUFM.

■ **Programme : vie de l'élève.** Personnels rémunérés sur des fonctions d'éducation, d'assistance éducative, de santé scolaire, d'accompagnement des élèves handicapés, d'action sociale, d'accueil et services aux élèves.

■ **ATSS.** Personnels administratifs, techniques, de santé et sociaux. Les personnels techniques, ouvriers, conducteurs auto et chefs de garage en poste au ministère ont été depuis les décrets "Jacob" regroupés dans un corps unique d'adjoints techniques des établissements d'enseignement.

■ **ITRF.** Ingénieurs, techniciens, de recherche et formation.

■ **Les personnels de direction d'établissement du second degré.** Proviseurs et proviseurs adjoints de lycée, principaux et principaux adjoints de collège ont été regroupés.

■ **IA-IPR.** Inspecteurs d'académie, inspecteurs pédagogiques régionaux.

■ **IEN.** Inspecteurs de l'Éducation nationale. Les inspecteurs de l'Éducation nationale peuvent exercer des fonctions d'inspection dans le second degré (enseignement technique et enseignement général) ou être affectés en circonscription (enseignement du premier degré).

→ Pour en savoir plus

Sources : Fichiers de paye, janvier 2008.

[1] Le personnel administratif, technique, d'éducation, d'encadrement, de surveillance et d'assistance éducative (janvier 2008) (France métropolitaine + DOM)

ATSS		1 ^{er} et 2 nd degrés (1)	Vie de l'élève	Total	Âge moyen	% femmes	% temps partiel
Catégorie A	Attachés et attachés principaux	5 014	-	5 014	46,0	60,9	3,9
	Conseillers adm. scolaire et universitaire	637	-	637	49,8	36,4	0,0
	Médecins	-	1 292	1 292	50,4	95,2	41,9
	Conseillers techn. service social	1	212	213	50,0	94,4	21,1
	Total catégorie A	5 652	1 504	7 156	47,2	65,9	10,9
Catégorie B	Secrétaires d'adm. scolaire et universitaire	8 531	-	8 531	47,3	84,2	11,2
	Infirmiers	-	6 623	6 623	45,8	96,2	35,2
	Assistants de service social	-	2 366	2 366	42,6	96,4	40,8
	Techniciens de laboratoire	302	-	302	44,3	46,4	9,9
	Techniciens de l'Éducation nationale	1	27	28	42,1	3,6	0,0
	Total catégorie B	8 834	9 016	17 850	46,1	89,5	24,0
Catégorie C	Adjoints administratifs	16 751	1	16 752	47,1	93,8	18,0
	Adjoints techn. des étab. d'enseignement	11	11 457	11 468	48,7	53,0	7,9
	Adjoints techniques de laboratoire	5 714	1	5 715	43,2	71,3	18,8
	Total catégorie C	22 476	11 459	33 935	47,0	76,2	14,7
Total titulaires	36 962	21 979	58 941	46,7	79,0	17,1	
	Personnel de santé	-	847	847	41,9	95,2	58,1
	Auxiliaires de bureau et de service	91	-	91	40,7	94,5	24,2
	Contractuels et autres non-titulaires	2 089	46	2 135	40,3	88,1	28,8
Total non-titulaires	2 180	893	3 073	40,8	90,3	36,8	
Total	39 142	22 872	62 014	46,4	79,6	18,0	

Autres personnels		1 ^{er} et 2 nd degrés (1)	Vie de l'élève	Total	Âge moyen	% femmes	% temps partiel
Catégorie A	Personnels de direction d'étab. 2 nd degré	13 141	2	13 143	50,9	42,6	0,0
	Inspecteurs IA-IPR	994	-	994	53,4	39,2	0,0
	Inspecteurs IEN	2 013	-	2 013	52,1	41,2	0,0
	Conseillers principaux d'éducation	159	12 052	12 211	42,2	68,0	6,7
	Personnels d'orientation	4 502	-	4 502	46,2	79,6	16,5
	Enseignants	2 689	33	2 722	48,2	44,0	1,8
	Total catégorie A	23 498	12 087	35 585	47,3	55,9	4,5
	Catégorie B	Instituteurs et instructeurs	40	1	41	49,2	58,5
Techniciens (ITRF)		23	-	23	44,6	52,2	26,1
Total catégorie B		63	1	64	47,6	56,3	12,5
Catégorie C	Adjoints techniques ITRF	11	-	11	44,5	9,1	0,0
Total titulaires	23 572	12 088	35 660	47,3	55,8	4,6	
	Surveillance et assistance éducative	1	14 536	14 537	30,3	82,1	63,1
	Contractuels et autres non-titulaires	172	229	401	39,6	67,3	21,4
Total non-titulaires	173	14 765	14 938	30,5	81,7	62,0	
Total	23 745	26 853	50 598	42,3	63,5	21,5	

Ensemble							
Total titulaires		60 534	34 067	94 601	46,9	70,3	12,3
Total non-titulaires		2 353	15 658	18 011	32,3	83,1	57,7
Total		62 887	49 725	112 612	44,6	72,3	19,6

(1) Y compris non enseignants-stagiaires en établissement de formation.

Présentation

En janvier 2008, pour la France métropolitaine et les DOM, les ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur rémunèrent, aux titres des "Formations supérieures et recherche universitaire" et "Vie étudiante" 55 271 personnes qui assument des fonctions administratives, techniques et d'encadrement dans les établissements supérieurs et de formation. Pour l'ensemble de ces agents, la représentativité des ingénieurs et personnels techniques de recherche et formation (ITRF) est moins élevée que l'année précédente : 53,6 %, en affectant tous les corps et plus particulièrement les adjoints techniques (- 6,6 %) et les ingénieurs de recherche et d'études (- 4 %). L'âge moyen (45,4 ans) et la proportion de travail à temps partiel augmentent (10,2 %). Parmi ces ITRF, une personne sur deux est adjoint technique avec un effectif global moindre que l'année passée (-1 039 adjoints) mais un âge moyen plus élevé (45,5 ans) et une proportion de femmes légèrement supérieure (54,4 %).

Les 20 713 ATSS (37,5 %) sont composés à quatre cinquièmes de femmes, et un cinquième travaille à temps partiel. 46,7 % sont des agents de catégorie C, principalement des adjoints administratifs. Un sur cinq est agent de catégorie B sur un poste de secrétaire d'administration. Parmi les ATSS, 16,7 % des personnels ne sont pas titulaires.

Les 4 418 personnels des bibliothèques sont conservateurs (20,2 %), bibliothécaires (10,9 %), bibliothécaires adjoints spécialisés (21 %) et magasiniers (40,8 %) avec des effectifs constants. Ils ont un peu plus de 44 ans, plus des deux tiers sont des femmes et 18 % exercent à temps partiel.

Globalement, les femmes occupent 62,9 % des postes, mais les disparités sont importantes. Un ITRF sur deux est une femme mais elles sont peu nombreuses parmi les assistants ingénieurs. Chez les ATSS, elles assument la quasi-totalité des fonctions médicales et sociales (97,3 %), mais restent peu nombreuses parmi les secrétaires généraux et les administrateurs civils ou les ingénieurs de recherche (CNRS).

Autour d'une moyenne de 14,5 %, selon les corps, les proportions de travail à temps partiel ou incomplet varient de 37,1 % pour les infirmiers, à 4,3 % pour les personnels ingénieurs (CNRS), voire ont des valeurs quasi nulles.

Définitions

■ **Effectifs du supérieur.** Les personnels administratifs, techniques et d'encadrement sont les personnels des universités et instituts universitaires de technologie (IUT), des Écoles nationales supérieures d'ingénieurs, ENSI compris, et autres écoles : Conservatoire national des arts et métiers, École nationale supérieure des arts et métiers, Institut national des sciences appliquées...

Les personnels non comptabilisés ici sont des personnels de la Recherche, les personnels spécifiques de grands établissements comme le Muséum, le Collège de France, l'Observatoire...

■ **Effectifs des établissements de formation.** Les personnels des Instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM), des Écoles normales supérieures (ENS), de l'École nationale des chartes, de l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (ENSSIB).

■ **ATSS.** Personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé Les personnels techniques, ouvriers, conducteurs auto et chefs de garage en poste au ministère ont été depuis les décrets "Jacob" regroupés dans un corps unique d'adjoints techniques des établissements d'enseignement.

■ **ITRF.** Personnels ingénieurs, techniciens, de recherche et formation.

→ Pour en savoir plus

Sources : Fichiers de paye, janvier 2008.

[1] Personnel administratif, technique et d'encadrement rémunéré sur les programmes budgétaires "Formations supérieures et recherche universitaire" et "Vie étudiante", janvier 2008 (France métropolitaine + DOM)

		Formations supérieures (1)	Âge moyen	% de femmes	% temps partiel	
ITRF	Catégorie A	Ingénieurs de recherche et d'études	5 724	45,9	44,3	9,4
		Assistants ingénieurs	2 108	42,2	38,9	9,4
		Attachés d'administration	3	51,0	100,0	ns
		Total	7 835	44,9	42,8	9,4
	Catégorie B	Techniciens de recherche	6 953	45,7	47,8	10,5
		Secrétaires d'administration	8	49,0	100,0	25,0
		Total	6 961	45,7	47,9	10,6
	Catégorie C	Adjoints techniques	14 798	45,5	54,4	10,4
		Adjoints administratifs	16	43,4	81,3	6,3
		Total	14 814	45,5	54,4	10,4
	Non-titulaires	Contractuels	44	50,9	70,5	31,8
Total ITRF		29 654	45,4	49,8	10,2	
ATSS	Catégorie A	Secrétaires généraux et administrateurs civils	182	52,2	39,0	0,0
		Attachés ASU	1 931	47,9	69,0	9,3
		Conseillers ASU	106	46,2	54,7	5,7
		Conseillers techniques de service social	17	55,8	100,0	0,0
		Agents comptable d'université	102	51,2	40,2	0,0
		Ingénieurs de recherche et d'études (CNRS)	464	46,5	37,3	4,3
		Assistants ingénieurs (CNRS)	44	39,7	40,9	2,3
		Total	2 846	48,0	60,1	7,2
	Catégorie B	Secrétaires d'administration	3 868	47,3	86,7	20,7
		Infirmiers	302	50,3	97,0	37,1
		Assistants de service social	75	48,3	97,3	36,0
		Total	4 245	47,5	87,6	22,2
	Catégorie C	Adjoints administratifs	9 002	45,7	91,0	24,9
		Adjoints techn. des étab. d'enseignement	655	46,2	52,1	9,8
		Adjoints techniques de laboratoire	15	41,2	53,3	20,0
		Total	9 672	45,7	88,3	23,9
	Non-titulaires	Contractuels	3 934	36,7	68,2	18,1
		Auxiliaires de bureau et de service	16	44,7	81,3	12,5
		Total	3 950	36,7	68,2	18,1
	Total ATSS		20 713	44,7	80,5	20,1
Bibliothèques et musées	Catégorie A	Conservateurs des bibliothèques	894	46,1	70,8	11,4
		Bibliothécaires	481	45,5	80,2	14,6
	Catégorie B	Bibliothécaires adjoints spécialisés	930	42,7	82,4	22,9
		Assistants de bibliothèque	289	42,8	61,6	14,5
		Techniciens d'art	21	46,5	61,9	33,3
	Catégorie C	Magasiniers	1 803	43,8	60,7	20,1
	Total bibliothèques et musées		4 418	44,2	69,5	18,0
Autres personnels	Catégorie A	Personnels de direction d'établissement	5	56,8	0,0	0,0
		Inspecteurs IA et IEN	41	54,7	36,6	0,0
		Personnel d'orientation	43	42,7	69,8	2,3
		Conseillers principaux d'éducation	31	37,8	61,3	3,2
	Non-titulaires	Vacataires	366	43,9	53,8	11,5
		Total autres personnels	486	44,4	53,7	9,1
Ensemble du personnel		55 271	45,0	62,9	14,5	
Dont total titulaires		50 909	45,7	62,6	14,3	
Dont total non-titulaires		4 362	37,5	67,1	17,7	

(1) Sont inclus les personnels exerçant en établissement de formation et rémunérés sur les programmes budgétaires "Enseignement scolaire du premier et du second degrés".

Présentation

Pour assumer des fonctions administratives, techniques, d'inspection, d'encadrement, d'orientation au titre du programme soutien dans les services académiques et à l'administration centrale, 26 520 agents sont rémunérés dont 87,3 % sont affectés en inspection académique ou en rectorat. Ils représentent 13,6 % de l'ensemble des personnels non enseignants dont neuf sur dix sont titulaires, soit 2 % de moins que l'année passée.

Parmi les ATSS, quatre sur cinq appartiennent à la filière administrative, le tiers des DIEO assume des fonctions d'inspection, plus d'un ITRF sur deux est ingénieur de recherche, d'études ou assistant.

Les personnels DIEO titulaires, moins âgés en moyenne que l'année précédente ont presque 52 ans, âge moyen le plus élevé quel que soit le type de personnel, mais parmi eux les inspecteurs d'académie et inspecteurs pédagogiques régionaux atteignent 55 ans. Les ATSS titulaires et les ITRF ont respectivement cinq et sept années de moins que les DIEO. Trois agents sur quatre sont des femmes, elles représentent 85 % des ATSS de catégorie C, 41 % des DIEO ou des ITRF de catégorie A. Il y a une femme sur quatre parmi les inspecteurs généraux et plus de neuf femmes sur dix parmi les adjoints administratifs.

Comme pour l'ensemble des personnels non enseignants titulaires, autour d'une valeur moyenne de 18,5 %, les taux de travail à temps partiel sont très variables, allant de 32,3 % pour les assistants de service social, 24,3 % pour les SASU à des valeurs égales à zéro pour certains personnels de direction ou d'inspection [1].

Les personnels d'encadrement supérieur, gérés par la Direction de l'encadrement, sont pour plus de sept sur dix des personnels de direction d'établissement. 3 292 personnes appartiennent à des corps d'inspection dont presque les deux tiers sont des inspecteurs de l'Éducation nationale. L'ensemble de ces personnels a en moyenne 51 ans. La proportion de femmes, moins importante que parmi les autres personnels, continue sa progression (41,6 % contre 41,2 % l'année précédente). Elles sont encore peu nombreuses parmi les inspecteurs d'académie (12,8 %) mais représentent 42,5 % des personnels de direction d'établissement et 44,7 % des secrétaires généraux d'administration scolaire et universitaire [2].

Définitions

- **Programme soutien de la politique de l'Éducation nationale.** Sont rémunérés sur ce programme les personnels assumant des fonctions destinées "au pilotage et à la mise en œuvre des politiques éducatives, à l'évaluation et au contrôle, à la politique des ressources humaines, à la logistique, aux systèmes d'information...".
- **ATSS.** Personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé. Les personnels techniques, ouvriers, conducteurs auto et chefs de garage en poste au ministère ont été depuis les décrets "Jacob" regroupés dans un corps unique d'adjoints techniques des établissements d'enseignement.
- **Les personnels de direction.** Proviseurs et proviseurs-adjoints de lycée, principaux et principaux adjoints de collège ont été ici regroupés.
- **IA-IPR.** Inspecteurs d'académie, inspecteurs pédagogiques régionaux.
- **IEN.** Inspecteurs de l'Éducation nationale.
- **DIEO.** Personnel de direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation.
- **ITRF.** Ingénieurs et personnels techniques de recherche et formation.
- **SASU.** Secrétaires d'administration scolaire et universitaire.

→ Pour en savoir plus

Sources : [1] Fichiers de paye, janvier 2008.

[1] Le personnel administratif, technique, d'encadrement et d'orientation (janvier 2008) (France métropolitaine + DOM)

			Programme soutien	Administration centrale	Total	Âge moyen	% femmes	% temps partiel	
ATSS	Catégorie A	Recteurs et secrétaires généraux	215	7	222	52,9	34,7	0,0	
		Directeurs et administrateurs civils	-	139	139	50,1	28,1	0,0	
		Inspecteurs généraux	1	231	232	56,6	24,6	5,6	
		Conseillers adm.scolaire et universitaire	270	22	292	44,8	50,3	0,7	
		Attachés et attachés principaux	1 888	712	2 600	46,9	68,0	11,2	
		Ingénieurs (CNRS)	4	13	17	54,6	64,7	5,9	
		Médecins	131	2	133	54,9	86,5	5,3	
		Conseillers techn. service social	208	6	214	50,8	94,4	9,8	
		Total catégorie A	2 717	1 132	3 849	48,3	62,7	8,7	
	Catégorie B	Secrétaires d'adm. scolaire et universitaire	5 322	607	5 929	45,6	83,3	22,6	
		Infirmiers	131	8	139	51,2	95,7	5,0	
		Assistant de service social	157	1	158	44,2	94,9	32,3	
		Techniciens de l'Éducation nationale	59	1	60	41,6	3,3	5,0	
		Total catégorie B	5 669	617	6 286	45,7	83,1	22,3	
	Catégorie C	Adjointes techniques étab. ens.	1 206	111	1 317	46,8	35,4	5,4	
		Adjointes administratifs	8 449	696	9 145	46,4	91,7	24,3	
		Total catégorie C	9 655	807	10 462	46,4	84,6	21,9	
	Total titulaires			18 041	2 556	20 597	46,6	80,1	19,6
		Personnel de santé	48	-	48	41,9	89,6	35,4	
		Auxiliaires de bureau et de service	52	-	52	37,6	80,8	15,4	
		Contractuels et autres non-titulaires	2 195	210	2 405	38,3	76,2	14,1	
Total non-titulaires			2 295	210	2 505	38,4	76,6	14,5	
Total ATSS			20 336	2 766	23 102	45,7	79,7	19,0	
DIEO	Catégorie A	Inspecteurs IA-IPR	187	13	200	55,1	19,0	0,0	
		Inspecteurs IEN	23	21	44	52,7	34,1	2,3	
		Personnels de direction d'établissement	59	3	62	52,7	35,5	0,0	
		Personnels d'orientation	106	3	109	47,7	67,0	12,8	
		Enseignants	62	159	221	50,7	48,9	7,2	
		Autres catégorie A	-	17	17	48,8	58,8	5,9	
		Total catégorie A	437	216	653	51,9	40,7	4,9	
		Contractuels et autres non-titulaires	109	0	109	36,7	77,1	11,0	
	Total DIEO			546	216	762	49,7	45,9	5,8
	ITRF	Catégorie A	Ingénieurs recherche, études, assistants	1 159	296	1 455	45,4	40,4	15,4
Techniciens			739	70	809	42,1	33,6	12,4	
Catégorie B		Adjointes administratifs	16	-	16	47,8	31,3	0,0	
		Adjointes techniques	342	31	373	47,3	44,5	9,9	
Total titulaires			2 256	397	2 653	44,7	38,9	13,6	
	Contractuels	2	1	3	ns	ns	ns		
Total ITRF			2 258	398	2 656	44,7	38,9	13,6	
Total	Total titulaires			20 734	3 169	23 903	46,5	74,4	18,5
	Total non-titulaires			2 406	211	2 617	38,3	76,5	14,4
	Total			23 140	3 380	26 520	45,7	74,6	18,1

[2] Le personnel d'encadrement supérieur (janvier 2008) (1)

		Effectifs	Âge moyen	% 50 ans et plus	% femmes
Administration centrale	Administrateurs civils	80	47,5	43,8	22,5
	Directeurs de l'administration centrale	7	56,9	85,7	14,3
	Sous directeurs de l'administration centrale	28	52,6	75,0	39,3
	Chefs de service de l'administration centrale	16	50,0	62,5	31,3
Services académiques et EPLE	Conseillers d'administration scolaire et universitaire	1 035	48,0	51,2	42,2
	Personnels de direction d'établissement	13 210	51,0	62,0	42,5
	Recteurs et secrétaires généraux d'académie	59	55,0	81,4	15,3
	Secrétaires généraux d'administration scolaire et universitaire	226	51,9	70,4	44,7
Corps d'inspection	Inspecteurs d'académie - Inspecteurs pédagogiques régionaux	1 070	53,6	76,3	38,5
	Inspecteurs de l'Éducation nationale et de l'enseignement technique	2 084	52,2	67,7	41,0
	Inspecteurs d'académie - Directeurs des services départementaux	94	56,7	93,6	12,8
	Inspecteurs d'académie adjoints	44	51,9	68,2	22,7
Enseignement supérieur	Secrétaires généraux d'établissements publics d'enseignement supérieur	123	52,7	75,6	31,0
	Agents comptables	102	51,2	62,7	40,2
Total		18 178	51,1	63,2	41,6

(1) Personnels gérés par la Direction de l'encadrement. Une partie de ces personnels est également recensée dans le tableau [1].

Présentation

11 650 postes ont été ouverts au recrutement 2007 d'enseignants du second degré public : 2 203 postes à l'agrégation, 6 994 au CAPES, 400 au CAPEPS, 325 au CAPET et 1 728 au CAPLP [1]. Le concours interne du CAPEPS n'a pas été ouvert en 2007 (40 postes en 2006). 11 604 candidats ont été reçus sur les listes principales (11 603) et complémentaires (1) aux concours externes et internes, contre 11 671 en 2006, soit une baisse de 0,6 %, à rapprocher de celle identique des postes offerts. 83,7 % des admissions résultent des concours externes et 16,3 % des concours internes. Tous concours confondus, 99,6 % des postes offerts ont été pourvus (99,5 % en 2006). 137 lauréats sont recensés aux troisièmes concours (- 4,2 %) : 90 candidats ont été admis à celui du CAPES et 47 à celui du CAPLP.

De nouvelles mentions complémentaires étaient possibles en 2007 et de nouveaux concours externes étaient concernés. Parmi les 79 890 candidats inscrits aux CAPES, CAPEPS, CAPET et CAPLP externes, 7 131 se sont également inscrits pour obtenir une mention complémentaire. Parmi les 530 lauréats aux concours externes concernés, 263 d'entre eux se sont présentés à une mention complémentaire et 18 mentions complémentaires ont été attribuées : treize en langues, quatre en mathématiques et une en français.

En 2007, 2 626 contrats ont été offerts aux concours du second degré de l'enseignement privé, respectivement 1 276 au CAFEP et 1 350 au CAER. Globalement, la baisse du nombre d'admis (- 12,5 %) est légèrement inférieure à celle du nombre de postes (- 15,2 %) : le taux de couverture s'améliore, 74,6 % des postes ont été pourvus contre 72,4 % en 2006. Le rendement est toujours contrasté selon le concours, mais, en 2007, il devient sensiblement plus élevé au CAER (78,2 %, soit un gain de neuf points) qu'au CAFEP (70,8 %), contrairement aux sessions précédentes [2].

Dans le premier degré public, 14 084 postes ont été ouverts en vue de recruter des professeurs des écoles : 10 900 pour les concours externes dont 485 pour les troisièmes concours et 140 pour les concours externes spéciaux de langues régionales, 250 pour les seconds concours internes et 2 934 pour les premiers concours internes (réservés aux instituteurs titulaires) [3].

→ Pour en savoir plus

Publications

– Notes d'Information, 98.30, 98.37, 99.41, 00.49, 01.04, 02.19, 02.41, 03.17, 03.43, 04.08, 04.30, 05.16, 05.17, 06.10, 06.20, 07.28, 07.34.

– Tableaux statistiques, n° 6918, 6957, 6986, 7011, 7043.

Sources : Système d'information OCEAN, DEPP. Données antérieures à 2000 : Direction générale des ressources humaines, ministère de l'Éducation nationale.

Définitions

■ **CAPES et CAPET internes.** Voir arrêté du 20 mai 1986 (BO spécial n° 5 du 26 juin 1986).

■ **Les concours internes statutaires** permettent aux fonctionnaires titulaires et aux maîtres auxiliaires d'accéder aux différents corps d'enseignants du second degré, sous certaines conditions de titre et d'ancienneté de services. **Des concours spécifiques** (de 1995 à 1998) ont permis aux maîtres auxiliaires et aux enseignants titulaires d'accéder sous certaines conditions aux corps des professeurs certifiés, PEPS et PLP. **Des concours réservés et examens professionnels**, organisés de 2001 à 2005 dans le cadre du dispositif de résorption de l'emploi précaire "loi Sapin", (loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001), constituaient deux voies exceptionnelles de titularisation offertes aux maîtres auxiliaires, professeurs contractuels et enseignants vacataires.

■ **Les troisièmes concours**, organisés à partir de 2002, sont comptabilisés avec les concours externes. Ils s'adressent aux candidats justifiant de l'exercice d'une ou de plusieurs activités professionnelles dans le domaine de l'éducation ou de la formation. Ces activités doivent avoir été accomplies dans le cadre d'un contrat de droit privé.

■ **La mention complémentaire** est accordée aux lauréats des concours externes du CAPES, du CAPET, du CAPEPS, du CAPLP, pour certaines sections de ces concours, qui ont subi avec succès une épreuve d'admissibilité ou d'admission d'un concours externe support de la mention complémentaire, différent du concours auquel ils ont été admis (arrêté du 26 juillet 2005, JO du 10 août 2005).

■ **Présents.** Candidats qui se sont présentés à la première épreuve des concours. Leur nombre est toujours inférieur ou égal à celui des candidats inscrits.

■ **Taux de remplissage, de couverture ou de rendement.** Rapport du nombre d'admis sur listes principales au nombre de postes, en %.

■ **Taux de réussite.** Rapport du nombre d'admis (listes principales et complémentaires) au nombre de présents, en %.

Les concours de recrutement d'enseignants (1)

[1] Évolution du nombre de postes et d'admis sur les listes principales aux concours d'enseignants (France métropolitaine + DOM)

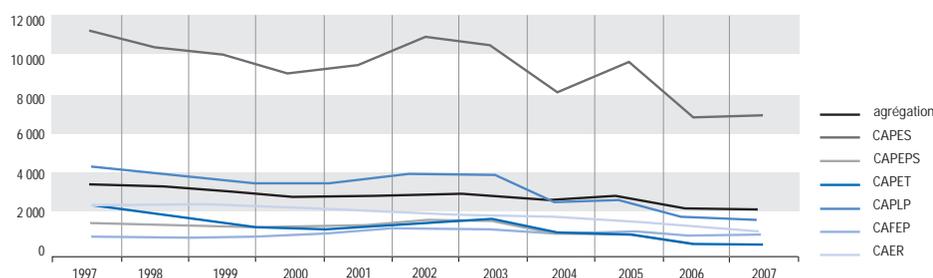
		1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Enseignement public												
Agrégation (externe + interne)	Postes	4 100	3 710	3 364	2 850	2 900	2 980	3 000	2 650	2 890	2 200	2 203
	Admis	3 554	3 399	3 246	2 835	2 878	2 962	2 974	2 645	2 872	2 196	2 201
CAPES (externe + 3 ^e concours + interne + réservé + spécifique) (1) (5)	Postes	13 774	12 409	10 755	9 265	9 550	11 171	10 745	8 217	9 645	6 862	6 994
	Admis	11 246	10 429	10 007	9 059	9 541	10 911	10 502	8 188	9 601	6 836	6 976
CAPEPS (externe + 3 ^e concours + interne + réservé + spécifique) (1) (2) (5)	Postes	1 668	1 675	1 545	1 370	1 425	1 671	1 610	963	950	440	400
	Admis	1 546	1 554	1 466	1 337	1 419	1 646	1 610	963	950	440	400
CAPET (externe + 3 ^e concours + interne + réservé + spécifique) (1) (5)	Postes	2 857	2 147	1 828	1 325	1 250	1 443	1 340	820	835	405	325
	Admis	2 371	1 962	1 658	1 246	1 234	1 310	1 270	801	810	405	325
CAPLP (externe + 3 ^e concours + interne + réservé + spécifique) (1) (5)	Postes	4 903	4 409	3 957	3 960	3 875	4 665	4 400	2 640	2 840	1 818	1 728
	Admis	4 390	3 880	3 578	3 424	3 718	4 157	3 947	2 524	2 674	1 792	1 701
Professeurs des écoles (externe + 3 ^e concours + concours spécial + 2 nd concours interne) (3)	Postes	9 195	9 214	10 050	10 324	11 245	11 309	12 250	13 190	12 750	11 238	11 150
	Admis	9 195	9 214	10 044	10 324	11 229	11 299	12 250	13 170	12 696	11 206	11 130
Liste complémentaire : inscrits		1 078	953	3 577	6 579	7 394	7 387	6 299	4 827	4 033	2 898	3 921
Enseignement privé												
CAFEP (CAFEP + 3 ^e concours) (4) (5)	Postes	1 920	1 920	1 850	1 850	1 850	2 220	2 220	1 453	1 300	1 146	1 276
	Admis	868	852	778	896	1 140	1 291	1 289	1 026	1 077	899	904
CAER + spécifique	Postes	2 666	2 650	2 650	2 500	2 500	2 925	2 925	2 925	2 925	1 950	1 350
	Admis	2 418	2 482	2 379	2 248	2 093	2 162	1 968	1 838	1 628	1 342	1 056

(1) Concours réservés dans le cadre de la loi Perben (de 1997 à 2000) puis du plan Sapin à partir de 2001 jusqu'en 2005. (2) Concours interne ouvert à partir de 1989.

(3) Les premiers concours internes ne sont pas comptabilisés. (4) Concours organisé à partir de 1994. (5) Troisièmes concours organisés à partir de 2002.

CAPES : certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré. **CAPET** : certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique. **CAPEPS** : certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive. **CAPLP** : concours d'accès au professorat de lycée professionnel. **CAFEP** : concours d'accès à une liste d'aptitude en vue de l'obtention du certificat d'aptitude aux fonctions d'enseignement dans les classes du second degré sous contrat, correspondant aux concours externes du CAPES, du CAPEPS, du CAPET ou du CAPLP. **CAER** : concours d'accès à une échelle de rémunération correspondant aux concours internes de l'agrégation, du CAPES, du CAPEPS, du CAPET ou du CAPLP.

[2] Évolution du nombre d'admis sur les listes principales aux différents concours d'enseignants du second degré (France métropolitaine + DOM)



[3] Professeurs des écoles : nombre de postes, d'inscrits, de présents et d'admis en 2007 (France métropolitaine + DOM)

	Postes	Inscrits	Présents	Admis sur liste principale	% admis / présents	Inscrits sur liste complémentaire
Concours externes	10 900	91 603	52 672	10 896	20,7	3 899
Premiers concours internes	2 934	4 142	2 998	2 461	82,1	19
Seconds concours internes	250	1 959	886	234	26,4	22
Total	14 084	97 704	56 556	13 591	24,0	3 940

Remarque - Les troisièmes concours et les concours externes spéciaux sont comptabilisés avec les concours externes. Les concours internes spéciaux sont comptabilisés avec les seconds concours internes.

Présentation

Globalement, le nombre de postes offerts aux différents concours externes en 2007 est identique à celui de 2006 tandis qu'il diminue de 3,8 % aux concours internes de recrutement de personnels enseignants du second degré public. En conséquence, le nombre d'admis est quasiment stable (+ 0,1 %) aux concours externes alors qu'il baisse aux concours internes (- 3,7%). Les candidats inscrits et présents aux concours internes sont moins nombreux, respectivement - 18,3 % et - 19,4 %. Moins importantes qu'aux concours internes, les baisses se vérifient aussi parmi les inscrits (- 13,4 %) et les présents (- 15 %) aux concours externes. Ces évolutions génèrent une progression des taux de réussite : 15 % aux concours externes et 7,6 % aux concours internes (respectivement 12,8 % et 6,4 % en 2006). 1 441 candidats ont été admis à l'agrégation externe (+ 0,1 %) et 760 à l'agrégation interne (+ 0,5 %). Si le nombre de postes reste stable aux concours externe et interne, le nombre de candidats présents baisse trois fois plus à l'externe (- 15 %) qu'à l'interne (- 4,8 %). Aussi, le taux de réussite à l'agrégation externe s'améliore sensiblement (11,2 % au lieu de 9,5 % en 2006) tandis qu'il demeure relativement stable à l'agrégation interne (6,7 % contre 6,3 %) [1]. De tous les concours, le CAPES externe comme le CAPES interne sont les seuls à enregistrer des augmentations du nombre de postes, respectivement + 1,5 % et + 5,2 %. Le CAPES externe représente à lui seul 52,8 % des postes offerts à la session 2007 et 6 129 candidats ont été admis à ce concours (dont 90 au troisième concours), soit un lauréat pour cinq présents contre un pour six en 2006. Le CAPES externe conserve le taux de réussite le plus élevé (18,2 %) parmi tous les concours. Au CAPET, les nombres d'inscrits et de présents enregistrent des baisses parmi les plus marquées, respectivement - 36,5 % et - 47,7 % au CAPET externe, - 23,7 % et - 28,1 % au CAPET interne. Le taux de réussite au CAPLP externe demeure parmi les plus élevés (13,1 %). Le CAPLP interne présente les plus fortes baisses des nombres de postes (- 21,3 %) et d'admis (- 22,2 %) [2].

→ Pour en savoir plus

Publications

- Notes d'Information, 75.43, 77.44, 80.44, 82.05, 83.11, 84.14, 85.24, 88.32, 91.32, 92.30, 93.18, 94.19, 95.26, 95.37, 96.38, 97.28, 97.41, 98.30, 98.37, 99.41, 00.49, 01.04, 02.19, 02.41, 03.17, 03.43, 04.08, 04.30, 05.16, 05.17, 06.10, 06.20, 07.28, 07.34.
- Tableaux statistiques, n° 6918, 6957, 6986, 7011, 7043.

Sources : Système d'information OCEAN, DEPP.

Définitions

- **Admis ou lauréats.** Les inscrits sur listes complémentaires ayant tous été admis (1 en 2007), le nombre de lauréats correspond ainsi aux admis sur listes principales et complémentaires.
- **Définition des concours, des présents, des taux.** Voir 9.18.
- **Disciplines littéraires et sciences humaines.** Philosophie, lettres classiques et modernes, histoire-géographie, sciences économiques et sociales (agrégation et CAPES) ; grammaire (agrégation) ; documentation (CAPES).
- **Disciplines scientifiques.** Mathématiques, physique-chimie, physique-électricité appliquée, sciences de la vie et de l'Univers (agrégation), sciences de la vie et de la Terre (CAPES).
- **Langues.** Allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, hébreu, italien, portugais, russe (agrégation et CAPES) ; basque, breton, catalan, corse, occitan-langue d'oc, créole, tahitien (CAPES).
- **Disciplines artistiques.** Éducation musicale, arts plastiques (agrégation et CAPES) ; arts appliqués (agrégation).
- **EPS.** Éducation physique et sportive (agrégation et CAPES).
- **Disciplines bivalentes.** Lettres-histoire, mathématiques-sciences physiques, allemand-lettres, anglais-lettres, espagnol-lettres (CAPLP).
- **Disciplines technologiques.** Génie civil, mécanique, génie mécanique, biotechnologie-génie biologique, économie et gestion (agrégation, CAPET et CAPLP) ; génie industriel du bois, des matériaux souples, des structures métalliques, des plastiques/composites, génie chimique, génie thermique, génie mécanique de la maintenance, industries graphiques, transports, métiers arts appliqués, biotechnologie-santé environnement, paramédical et social, hôtellerie-tourisme (CAPET et CAPLP) ; génie électrique (agrégation) ; génie électrique électrotechnique (CAPLP) ; technologie (CAPET).

[1] Agrégation : nombre de postes, d'inscrits, de présents et d'admis par groupe de disciplines en 2007 (France métropolitaine + DOM)

	Concours externe					Concours interne				
	Postes	Inscrits	Présents	Admis	% admis / présents	Postes	Inscrits	Présents	Admis	% admis / présents
Disciplines scientifiques	603	8 518	4 812	603	12,5	193	4 603	3 407	193	5,7
Dont : Mathématiques	290	3 062	1 909	290	15,2	107	2 198	1 679	107	6,4
Sciences physiques, chimie	208	2 752	1 298	208	16,0	45	1 374	954	45	4,7
Sciences de la vie et de l'Univers	105	2 704	1 605	105	6,5	41	1 031	774	41	5,3
Disciplines littéraires et sc. humaines	350	7 216	4 102	350	8,5	245	4 366	2 991	245	8,2
Dont : Lettres modernes	114	1 634	973	114	11,7	100	1 710	1 234	100	8,1
Histoire	92	2 721	1 559	92	5,9
Histoire-géographie	90	1 521	1 012	90	8,9
Philosophie	47	1 328	812	47	5,8	16	511	324	16	4,9
Langues	266	3 474	1 821	264	14,5	119	2 856	2 065	119	5,8
Dont : Anglais	145	1 810	972	145	14,9	56	1 597	1 138	56	4,9
Espagnol	55	825	415	55	13,3	30	845	624	30	4,8
Allemand	40	339	195	40	20,5	25	247	194	25	12,9
Disciplines technologiques	166	3 357	1 218	166	13,6	73	1 968	1 206	73	6,1
Dont : Économie et gestion	69	1 919	595	69	11,6	38	1 046	585	38	6,5
Mécanique	30	314	149	30	20,1	8	222	151	8	5,3
Génie mécanique	26	274	137	26	19,0	11	232	160	11	6,9
Disciplines artistiques	43	1 134	592	43	7,3	30	733	540	30	5,6
Éducation physique et sportive	15	905	281	15	5,3	100	1 819	1 206	100	8,3
Total	1 443	24 604	12 826	1 441	11,2	760	16 345	11 415	760	6,7

[2] CAPES, CAPEPS, CAPET, CAPLP : nombre de postes, d'inscrits, de présents et d'admis par groupe de disciplines en 2007 (France métropolitaine + DOM)

	Concours externes					Concours internes				
	Postes	Inscrits	Présents	Admis	% admis / présents	Postes	Inscrits	Présents	Admis	% admis / présents
CAPES										
Disciplines scientifiques	1 975	13 790	10 035	1 961	19,5	277	3 611	2 584	277	10,7
Dont : Mathématiques	977	5 577	4 052	963	23,8	164	1 704	1 267	164	12,9
Physique-chimie	628	4 095	2 880	628	21,8	55	1 070	733	55	7,5
Sciences de la vie et de la Terre	370	4 118	3 103	370	11,9	58	837	584	58	9,9
Disciplines littéraires et sc. humaines	2 197	18 943	12 948	2 194	16,9	308	5 386	3 506	308	8,8
Dont : Lettres modernes	990	4 974	3 572	990	27,7	158	1 887	1 327	158	11,9
Histoire-géographie	740	7 130	5 181	739	14,3	80	1 652	1 048	80	7,6
Documentation	200	3 049	1 779	198	11,1	50	1 395	880	50	5,7
Langues	1 755	11 373	8 280	1 754	21,2	237	3 076	2 380	237	10,0
Dont : Anglais	1 100	5 642	4 131	1 100	26,6	157	1 553	1 172	157	13,4
Espagnol	435	3 648	2 776	435	15,7	59	1 121	877	59	6,7
Allemand	125	641	466	125	26,8
Disciplines artistiques	220	3 250	2 396	220	9,2	25	766	559	25	4,5
Total CAPES	6 147	47 356	33 659	6 129	18,2	847	12 839	9 029	847	9,4
CAPEPS	400	5 872	4 589	400	8,7	-	-	-	-	-
CAPET	276	5 662	2 302	276	12,0	49	1 696	942	49	5,2
CAPLP										
Disciplines d'enseignement général	570	10 327	5 571	569	10,2	35	1 138	657	35	5,3
Dont : Lettres-histoire	235	4 061	2 003	235	11,7
Mathématiques-sciences physiques	225	3 444	2 112	225	10,7	35	1 138	657	35	5,3
Anglais-lettres	90	2 000	1 129	90	8,0
Disciplines technologiques	914	10 673	5 606	898	16,0	209	4 068	2 778	200	7,2
Dont : Économie et gestion	239	5 216	2 472	239	9,7	45	1 546	957	45	4,7
Génie mécanique de la maintenance	99	511	331	99	29,9	28	363	297	28	9,4
Biotechnologie-santé environnement	85	985	494	84	17,0	35	639	454	35	7,7
Total CAPLP	1 484	21 000	11 177	1 467	13,1	244	5 206	3 435	235	6,8

Remarque - Un candidat a été admis sur liste complémentaire. Cette liste a été ouverte au concours externe du CAPLP, section hôtellerie-tourisme.

Présentation

Le nombre de candidats inscrits (3 143) aux concours de recrutement des personnels de direction en 2007 est sensiblement inférieur au nombre de dossiers étudiés en 2006 (3 458), soit une baisse de 9,1 % après une hausse de 11,3 % en 2006. La session 2007 est marquée par l'introduction d'une épreuve écrite qui sert d'admissibilité et à laquelle se sont présentés 2 924 candidats. Le nombre de postes s'accroît pour la première fois depuis 2004 (+ 8,1 %) ; + 15,9 % entre 2007 et 2006. Le nombre d'admis augmente de 10,4 % et génère ainsi un taux de réussite global de 26 % (19,9 % en 2006). Les taux de couverture s'établissent à 61 % pour le concours de première classe et 100 % pour le concours de deuxième classe [1].

L'augmentation du nombre de postes offerts au concours de recrutement d'IEN, amorcée en 2006, continue en 2007 avec 130 postes au lieu de 124 en 2006 (+ 4,8 %), en particulier dans les spécialités de l'enseignement technique. Les candidats sont moins nombreux en 2007 (- 1,2 %) ; il y a 6,5 candidats inscrits pour un poste offert en 2007 contre 6,9 en 2006. En revanche, le nombre d'admis augmente sensiblement (+ 12,1 %), soit une hausse supérieure à celle des postes. Tous les postes mis au concours ont été pourvus, contrairement à l'année précédente [2].

Pour la première fois depuis plusieurs années, malgré une hausse ponctuelle en 2003 (+ 4,4 %), le fléchissement du nombre de candidatures semble avoir été enrayé au concours de recrutement des IA-IPR : 295 inscriptions à la session 2007 au lieu de 294 en 2006. Par ailleurs, 110 postes étaient mis au concours (81 en 2006) ; le ratio "candidats-poste" passe de 3,6 en 2006 à 2,7 candidatures par poste en 2007. La discipline "administration et vie scolaires" reste plus sélective avec 8 candidats pour un poste offert. Par contre, on ne compte qu'un candidat par poste en portugais ou en sciences et techniques industrielles secteur biochimie-biologie. La hausse du nombre de postes (+ 35,8 %) associée à celle plus élevée des admis (+ 52,9 %) génère une sensible progression du taux de couverture : 94,5 % contre 84 % en 2006 [3].

Définitions

■ **Les emplois de direction des établissements d'enseignement ou de formation relevant de l'Éducation nationale** sont occupés par des personnels appartenant au corps des personnels de direction. Il existe deux concours : le concours de première classe (C1) et le concours de deuxième classe (C2). L'arrêté du 21 août 2006 (JO n° 193 du 22 août 2006) fixe les nouvelles modalités d'organisation et la nature des épreuves des concours.

■ **Inspecteurs de l'Éducation nationale (IEN) et Inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR).** Les concours de recrutement sont organisés suivant les dispositions fixées par le décret n° 90-675 du 18 juillet 1990 et l'arrêté du 25 octobre 1990.

■ **Présents.** Candidats qui se sont présentés à la première épreuve des concours. Leur nombre est toujours inférieur ou égal à celui des candidats inscrits.

■ **Taux de remplissage, de couverture ou de rendement.** Rapport du nombre d'admis sur listes principales au nombre de postes, en %.

■ **Taux de réussite.** Rapport du nombre d'admis au nombre de présents, en %.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Notes d'Information, 96.04, 96.53, 97.44, 98.35, 01.10, 02.45.

Sources : Direction de l'encadrement du ministère de l'Éducation nationale. Rapports de M. G. Pourchet, président du jury de concours de recrutement des personnels de direction d'établissements d'enseignement et de formation, de M. S. Thévenet président du jury de concours des IEN, et de M^{me} N. Ferrier, présidente du jury de concours des IA-IPR (session 2007).

[1] Concours des personnels de direction - Session 2007 (France métropolitaine + DOM-COM)

Concours	Postes	Inscrits	Présents à l'écrit	2007			Rappel Postes	
				Admissibles	Admis (1)	% admis/ présents	2005	2006
C1	100	164	147	87	61	41,5	90	90
C2	700	2 979	2 777	1 050	700	25,2	610	600
Total	800	3 143	2 924	1 137	761	26,0	700	690

(1) Sur liste principale.

[2] Concours des inspecteurs de l'Éducation nationale - Session 2007 (France métropolitaine + DOM-COM et Nouvelle-Calédonie)

Spécialités	Postes	Inscrits (1)	Admissibles (1)	Admis (2)	% admis/ postes	%admis/ inscrits
Enseignement du premier degré	86	558	219	86	100,0	15,4
Information et orientation	10	29	20	10	100,0	34,5
Enseignement technique	24	166	57	24	100,0	14,5
Économie et gestion	10	69	22	10	100,0	14,5
Sciences et techniques industrielles	9	83	25	9	100,0	10,8
Sciences biologiques et sciences sociales appliquées	5	14	10	5	100,0	35,7
Enseignement général	10	97	32	10	100,0	10,3
Lettres-Langues vivantes	3	21	6	3	100,0	14,3
Lettres-Histoire et géographie	3	37	12	3	100,0	8,1
Mathématiques-Sciences physiques	4	39	14	4	100,0	10,3
Total 2007	130	850	328	130	100,0	15,3
Rappel 2006	124	860	326	116	93,5	13,5
Rappel 2005	119	1 081	351	119	100,0	11,0

(1) Les inscrits sont les candidats dont les dossiers sont examinés, les admissibles ceux dont le dossier a été retenu et qui sont autorisés à passer l'épreuve d'entretien.

(2) Sur liste principale.

[3] Concours des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux - Session 2007 (France métropolitaine + DOM-COM et Nouvelle-Calédonie)

Spécialités	Postes	Inscrits (1)	Admissibles (1)	Admis	% admis/ postes	%admis/ inscrits
Administration et vie scolaires	10	80	27	10	100,0	12,5
Allemand	2	5	4	3	150,0	60,0
Anglais	16	26	21	16	100,0	61,5
Arts plastiques	3	4	4	3	100,0	75,0
Chinois	1	2	2	1	100,0	50,0
Économie et gestion	5	18	9	5	100,0	27,8
Éducation musicale	2	5	3	2	100,0	40,0
Éducation physique et sportive	8	18	13	8	100,0	44,4
Espagnol	3	4	3	3	100,0	75,0
Histoire et géographie	7	14	8	5	71,4	35,7
Italien	1	2	2	1	100,0	50,0
Lettres	9	23	10	5	55,6	21,7
Mathématiques	13	29	23	13	100,0	44,8
Philosophie	2	4	3	2	100,0	50,0
Portugais	1	1	1	1	100,0	100,0
Sciences de la vie et de la Terre	4	6	6	4	100,0	66,7
Sciences physiques	10	21	14	9	90,0	42,9
STI - secteur industriel	9	27	20	10	111,1	37,0
STI - secteur arts appliqués	1	2	2	1	100,0	50,0
STI - secteur biochimie biologie	1	1	1	1	100,0	100,0
STI - secteur médico-social	2	3	2	1	50,0	33,3
Total 2007	110	(2) 295	178	104	94,5	35,3
Rappel 2006	81	(3) 294	135	68	84,0	23,1
Rappel 2005	80	(4) 313	146	79	98,8	25,2

(1) Les inscrits sont les candidats dont les dossiers sont examinés, les admissibles ceux dont le dossier a été retenu et qui sont autorisés à passer l'épreuve d'entretien.

(2) 290 candidats - 295 candidatures dont 5 au titre de deux spécialités. (3) 290 candidats - 294 candidatures dont 4 au titre de deux spécialités.

(4) 306 candidats - 313 candidatures dont 7 au titre de deux spécialités.

Présentation

En 2007, 250 postes ont été ouverts en vue de recruter des personnels d'éducation et d'orientation : 200 pour le concours externe de conseillers principaux d'éducation (CPE) et 50 pour celui de conseillers d'orientation-psychologues (COP) [1]. Aucun concours interne n'a été ouvert en 2007 pour les deux concours. 250 candidats ont été reçus sur les listes principales, contre 275 en 2006, soit une baisse globale de 9,1 %, similaire à celle des postes offerts. Ne prenant en compte que les concours externes, les nombres de postes et d'admis restent stables entre 2007 et 2006 [2]. Tous les postes offerts ont été pourvus pour l'ensemble des concours comme en 2006. Globalement en progression, le taux de réussite demeure nettement plus élevé au concours externe de COP (8,6 %) qu'au concours externe de CPE (3,1 %).

Les personnels d'éducation et de surveillance (assistants d'éducation, surveillants d'externat, maîtres d'internat) composent plus de la moitié des admis au concours externe de CPE (53 % contre 50 % en 2006). Parmi les 50 lauréats au concours externe de COP, douze sont des conseillers d'orientation intérimaires et onze des assistants d'éducation. Globalement, les femmes constituent 77,6 % des lauréats pour 74,5 % des présents. Cette représentativité s'éleve à 78,5 % au concours externe de CPE. L'âge moyen des admis aux différents concours est de 29,1 ans en 2007 (28,7 ans pour les femmes et 30,3 ans pour les hommes) : l'âge médian des lauréats s'établit à 28 ans [3]. En sensible recul, la part des lauréats titulaires d'une licence est assez comparable pour les concours externes de CPE (49 %) et de COP (46 %) : tous concours confondus, 48,4 % des admis possèdent une licence, soit une perte de 5 points par rapport à 2006. En revanche, la part des lauréats au concours de CPE possédant une maîtrise progresse, passant de 33,2 % en 2006 à 36 % en 2007, et celle des détenteurs d'un diplôme de psychologie bac + 4 ou plus au concours de COP s'améliore, soit 42 % au lieu de 38,2 % en 2006. Enfin, le principal centre d'examen reste celui d'Arcueil (académies de Créteil, Paris et Versailles) avec 18 % des lauréats, respectivement 18,5 % pour le concours externe de CPE et 16 % pour celui de COP. Les disparités académiques demeurent importantes : si 18 % des lauréats sont issus de l'Île-de-France, 5 % proviennent de Lyon et 6 % d'Aix-Marseille [4].

Définitions

■ **Conseillers principaux d'éducation.** Décret n° 70-738 du 12 août 1970 relatif au statut. Le concours externe est ouvert aux candidats justifiant de la possession de l'un des diplômes ou titres requis pour se présenter au certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré ou au certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique. Le concours interne est ouvert aux fonctionnaires de l'État, des collectivités territoriales, aux personnels enseignants de catégorie A, aux personnels non titulaires, aux assistants d'éducation. Le troisième concours, organisé à partir de 2002, est comptabilisé avec le concours externe. Il est ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de cinq ans au moins, d'une ou de plusieurs activités professionnelles.

■ **Conseillers d'orientation-psychologues.** Décret n° 91-290 du 20 mars 1991 relatif au statut. Ils sont recrutés parmi les candidats qui, ayant subi avec succès les épreuves d'un concours externe ou d'un concours interne, ont suivi, en qualité de conseiller d'orientation-psychologue stagiaire, une formation de deux années sanctionnée par le diplôme d'État de conseiller d'orientation-psychologue. Peuvent se présenter au concours externe les candidats justifiant de la licence en psychologie, ou d'un diplôme de l'enseignement supérieur sanctionnant au moins trois années d'études post-secondaires en psychologie, ou d'un diplôme en psychologie équivalent. Peuvent se présenter au concours interne les fonctionnaires de l'État, des collectivités territoriales, les personnels non titulaires exerçant, ou ayant exercé, des fonctions d'information et d'orientation. Les candidats doivent justifier de trois années de service public.

■ **Taux de remplissage, de couverture ou de rendement.** Rapport du nombre d'admis sur listes principales au nombre de postes, en %.

■ **Taux de réussite.** Rapport du nombre d'admis (listes principales et complémentaires) au nombre de présents, en %.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Tableaux statistiques, n° 6918, 6957, 6986, 7011, 7043.

Sources : Système d'information OCEAN, DEPP.

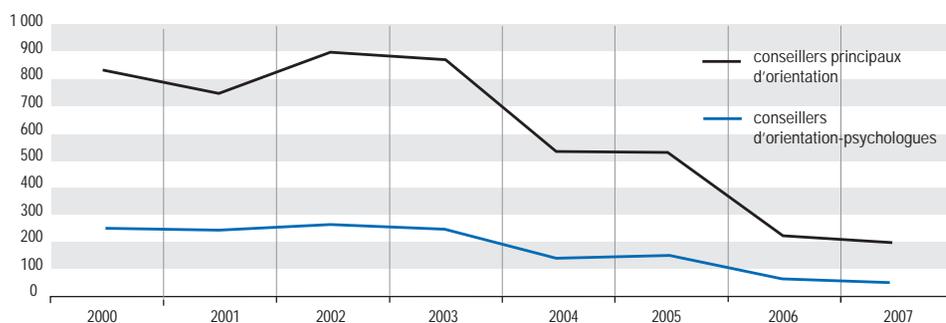
[1] Évolution du nombre de postes et d'admis sur les listes principales aux concours des personnels d'éducation et d'orientation (France métropolitaine + DOM)

		2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Conseillers principaux d'éducation (externe + 3 ^e concours + interne + réservé) (1) (2)	postes	820	740	918	865	525	510	220	200
	admis	820	740	883	865	525	510	220	200
Conseillers d'orientation-psychologues (externe + interne + réservé) (1)	postes	240	225	252	240	135	130	55	50
	admis	239	225	252	240	135	130	55	50

(1) Concours réservés dans le cadre de la loi Perben (de 1997 à 2000) puis du plan Sapin à partir de 2001 jusqu'en 2005.

(2) Troisièmes concours organisés à partir de 2002.

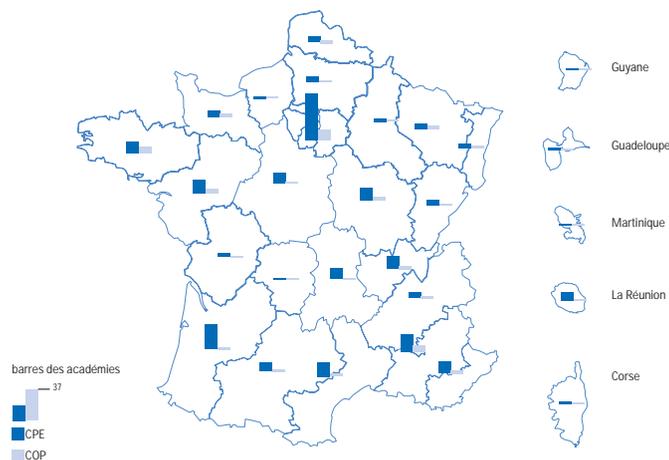
[2] Évolution du nombre d'admis sur les listes principales aux différents concours des personnels d'éducation et d'orientation (France métropolitaine + DOM)



[3] Concours des personnels d'éducation et d'orientation en 2007 (France métropolitaine + DOM)

	Postes	Inscrits	Présents	Admis sur listes principales	Taux de réussite	% de femmes parmi les lauréats	Âge moyen des lauréats
Conseillers principaux d'éducation (externe)	200	12 114	6 553	200	3,1	78,5	28,7
Conseillers d'orientation-psychologues (externe)	50	1 637	584	50	8,6	74,0	30,5
Total	250	13 751	7 137	250	3,5	77,6	29,1

[4] Répartition académique des lauréats aux concours des personnels d'éducation et d'orientation Session 2007



Présentation

À la session 2007, 2 582 postes ont été offerts aux différents concours externes et internes de recrutement des personnels ATSS en France métropolitaine et dans les DOM. Ces postes sont principalement affectés dans la filière administrative (61,1 %) et la filière sociale et de santé (31,2 %) ; la filière laboratoire ne représente que 7,7 % des postes. 2 476 candidats ont été reçus sur les listes principales contre 2 416 en 2006, soit une hausse de 2,5 %, à rapprocher de celle des postes (+ 2,6 %). La majorité des recrutements s'est effectuée par la voie des concours externes : 52,9 % des admissions résultent des concours externes et 47,1 % des concours internes. Tous concours confondus, 95,9 % des postes ont été pourvus en 2007 (96 % en 2006).

Si les nombres de postes (- 6,7 %) et d'admis (- 7,4 %) fléchissent aux concours externes, ils augmentent respectivement de 16,1 % et de 16,5 % aux concours internes. Par ailleurs, si les candidats présents sont plus nombreux aux concours internes qu'en 2006 (+ 8,1 %), leur nombre enregistre une baisse importante de 21 % aux concours externes. Ces évolutions entraînent de meilleurs taux de réussite. Aux concours externes, le taux de réussite global passe de 4,6 % en 2006 à 5,4 % en 2007, mais il varie fortement selon les concours et les filières. Le taux le plus faible s'établit aux concours externes de personnels administratifs (3 %) et le plus élevé aux concours externes de personnels médico-sociaux (28,2 %). Le taux de réussite aux concours internes, identique à celui des concours externes, s'établit à 5,4 % au lieu de 5 % en 2006. Dans la filière sociale et de santé, 46,1 % des présents à ces concours ont été admis contre 4,7 % dans la filière administrative. Les admis de la filière administrative représentent 81,6 % des lauréats aux concours internes, contre 47,8 % aux concours externes. Tous concours externes confondus, le taux de couverture passe de 95,4 % à 94,7 % : les filières administrative et laboratoire présentent les taux les plus importants, respectivement 100 % et 95,7 %. Le taux de couverture est légèrement plus élevé aux concours internes (97,2 % contre 96,9 % en 2006) que le taux global, tous concours ATSS réunis (95,9 %).

Dans les collectivités d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie, 12 candidats sont admis pour 275 inscrits et 174 présents. L'ensemble des admissions s'est effectué par la voie des concours internes. Le taux de réussite s'établit à 7,6 % aux concours internes (7,1 % en 2006).

Définitions

■ **Le recrutement des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé (ATSS)** s'opère selon deux modalités : les concours sont organisés au niveau national pour les corps de catégorie A (AAENES, CASU, médecins et conseillers techniques de service social), ainsi que pour les techniciens de laboratoire ; pour les autres corps, les concours sont organisés par les services déconcentrés.

Depuis le 1^{er} janvier 2006, le recrutement des personnels des corps de la filière ouvrière et technique, soit les techniciens de l'Éducation nationale et les adjoints techniques des établissements d'enseignement (maîtres ouvriers, ouvriers professionnels, ouvriers d'entretien et d'accueil), appelés à être affectés dans des collèges et des lycées, s'effectue à l'initiative des collectivités territoriales (loi 2004-809 du 13 août 2004).

■ **AAENES.** Attaché d'administration de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur. Le nouveau corps des AAENES est créé par les décrets n° 2006-1732 du 23 décembre 2006 et n° 2005-1215 du 26 septembre 2005.

■ **SASU, CASU.** Respectivement secrétaire et conseiller d'administration scolaire et universitaire.

■ **Adjoint administratif.** Le décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 crée un nouveau corps d'adjoint administratif.

■ **Inscrits.** Candidats remplissant les conditions de recevabilité des concours de recrutement concernés.

■ **Présents.** Candidats qui se sont présentés à la première épreuve des concours.

■ **Admissibles.** Candidats inscrits autorisés à passer l'(les) épreuve(s) orale(s). Il n'y a pas de phase d'admissibilité pour le premier concours (externe) de médecin, le second concours (interne) de médecin, les concours externe et interne d'assistant(e) de service social.

■ **Taux de couverture.** Rapport du nombre d'admis au nombre de postes, en %.

■ **Taux de réussite.** Rapport du nombre d'admis au nombre de présents, en %.

→ Pour en savoir plus

Sources : Système d'information OCEAN, DEPP. Direction générale des ressources humaines. Direction de l'encadrement.

[1] Concours des personnels ATSS - session 2007 (France métropolitaine + DOM)

	Concours externes					Concours internes				
	Postes	Inscrits	Présents	Admis-sibles	Admis (1)	Postes	Inscrits	Présents	Admis-sibles	Admis (1)
AAENES (2)	-	-	-	-	-	50	4 550	2 853	192	50
SASU	233	13 984	8 839	850	233	344	9 145	7 193	1 234	344
CASU (3)	-	-	-	-	-	80	582	421	135	80
Adjoint administratif de 1 ^{re} classe	393	15 555	11 718	1 306	393	477	11 239	9 689	1 641	477
Total filière administrative	626	29 539	20 557	2 156	626	951	25 516	20 156	3 202	951
Médecin de l'Éducation nationale	31	151	99	nc	31	63	124	89	nc	63
Conseiller technique de service social (3)	-	-	-	-	-	40	147	133	76	39
Assistant(e) de service social	72	394	328	nc	74	36	10	8	nc	4
Infirmier(e) (4)	563	2 040	1 688	1 004	492	-	-	-	-	-
Total filière sociale et de santé	666	2 585	2 115	1 004	597	139	281	230	76	106
Technicien de laboratoire	14	1 427	842	38	14	56	721	581	144	56
Dont :										
Spé. A, sciences de la vie, de la Terre et biotechnologie	5	677	401	13	5	18	336	283	46	18
Spé. B, sciences physiques et chimiques	9	750	441	25	9	38	385	298	98	38
Adjoint technique principal de laboratoire de 2 ^e classe	78	974	729	205	74	52	754	668	155	52
Total filière laboratoire	92	2 401	1 571	243	88	108	1 475	1 249	299	108
Total	1 384	34 525	24 243	3 403	1 311	1 198	27 272	21 635	3 577	1 165

(1) Sur liste principale.

(2) Le recrutement externe d'attaché d'administration se fait par la voie des instituts régionaux d'administration (IRA).

(3) Les concours uniques de CASU et de conseiller technique de service social sont comptabilisés dans les concours internes.

(4) Depuis la session 2004, le concours infirmier est un concours unique comptabilisé dans les concours externes.

nc : non concerné.

Présentation

À la session 2007, 1 775 postes ont été ouverts aux différents concours de recrutement des personnels ITRF. On compte ainsi 1 217 postes pour la catégorie A, qui regroupe les ingénieurs de recherche, d'études et assistants ingénieurs, et 558 pour les techniciens, seul corps de catégorie B. Aucun concours de catégorie C (adjoints et agents techniques) n'a été organisé en 2007. Les deux tiers des postes ont été ouverts aux concours externes ; le concours externe d'IGE offre trois fois plus de postes que l'interne.

La sélectivité des concours externes est fortement contrastée selon le corps : globalement, 39,9 candidats sont inscrits pour un poste ouvert, mais ce ratio est supérieur pour les concours de catégorie A, avec 58,5 candidats inscrits pour un poste au concours externe d'IGE. En catégorie B, le ratio descend à 10,9 candidats inscrits pour un poste. Pour les concours internes, ce rapport est globalement de 14,9 candidats pour un poste ouvert. Le taux le plus élevé s'établit au concours d'ASI (23,4 candidats pour un poste) et les plus faibles au concours de technicien (10,2 candidats pour un poste) et d'IGR (10,3 candidats pour un poste).

1 596 candidats ont été reçus sur liste principale à l'ensemble des concours, soit un taux de couverture global de 89,9 % (91,4 % en 2006). 97,1 % des postes offerts aux concours de technicien ont été pourvus, contre seulement 81,5 % des postes aux concours d'IGR. Si les écarts se réduisent, les taux de couverture aux concours internes (91,2 %) restent supérieurs à ceux des concours externes (89,3 %), à l'exception des concours d'IGE (88,9 % à l'externe contre 80,3 % à l'interne). Toutefois, pour un grand nombre de concours, l'existence de listes complémentaires (1 645 candidats dont 1 264 aux concours externes) permet de couvrir les besoins en recrutement, et de pallier les éventuels désistements. Tous concours confondus, le taux de réussite s'établit à 3,2 % (3,1 % en 2006). Les taux les plus élevés sont associés aux concours de catégorie B (11,7 %). En revanche, ce taux est nettement inférieur pour les concours de catégorie A (2,3 %) [1].

En 2007, 5 concours ont été organisés pour le recrutement des personnels des bibliothèques (6 en 2006). 194 postes sont offerts aux différents concours, soit une hausse de 6 % : 84 aux concours externes (- 1,2 %) et 110 aux concours internes (+ 12,2 %). Globalement, 63 candidats sont inscrits pour un poste aux concours externes, soit deux fois moins qu'en 2006 (127,9) ; 14,3 aux concours internes contre 25 en 2006. Le taux de réussite demeure plus élevé aux concours internes (9,1 %) qu'aux concours externes (2,8 %). Tous les postes ont été pourvus à l'exception du concours interne de conservateur d'État (96,4 %) [2].

→ Pour en savoir plus

Sources : Direction générale des ressources humaines, ministère de l'Éducation nationale.

Définitions

■ **Les concours des personnels des bibliothèques** sont des concours nationaux organisés par l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (ENSSIB) de Villeurbanne.

■ **Les concours de recrutement des personnels ingénieurs techniques de recherche et formation (ITRF)** s'effectuent par branche d'activité professionnelle (BAP) et emploi-type. Les modalités d'organisation des concours de catégorie A ont été modifiées en 2002 : ces concours comportent désormais une phase d'admissibilité nationale (un même jury pour tous les postes offerts dans le même corps, la même BAP et le même emploi-type) et une phase d'admission locale (organisée au niveau de chaque établissement dans lequel un poste au moins est à pourvoir dans cet emploi-type).

La nomenclature des BAP, modifiée en 2007, est la suivante : A : Sciences du vivant (SV) ; B : Sciences chimiques sciences des matériaux (SCSM) ; C : Sciences de l'ingénieur et instrumentation scientifique (SIIS) ; D : Sciences humaines et sociales (SHS) ; E : Informatique, statistique et calcul scientifique (ICS) ; F : Documentation, édition et communication (DEC) ; G : Patrimoine, logistique, prévention et restauration (PLPR) ; I : Gestion scientifique et technique des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (GST/EPCSCP).

■ **Inscrits.** Candidats ayant retourné leur(s) dossier(s) complété(s) dans les délais impartis. En catégorie A, un concours est identifié par affectataire d'emploi (phase locale d'admission). Une même personne peut donc s'inscrire à plusieurs concours dans le même emploi-type et être déclarée admissible par un même jury pour l'ensemble de ces concours. Il est donc nécessaire, pour ce type de concours, de raisonner en termes de candidatures et non de candidats physiques.

■ **Présents.** Candidats qui se sont présentés à la première épreuve écrite des concours, lorsqu'elle existe, ou dont le dossier a été jugé recevable. Pour les concours des bibliothèques, les candidats sont comptabilisés présents à l'écrit lors de la dernière épreuve de chaque concours.

■ **Admissibles.** Candidats inscrits autorisés à passer l'(les) épreuve(s) orale(s). Un même candidat peut être admissible à plusieurs concours.

■ **Admis.** Candidats admis sur liste principale.

■ **Taux de couverture.** Rapport du nombre d'admis au nombre de postes, en %.

■ **Taux de réussite.** Rapport du nombre d'admis au nombre de présents, en %.

[1] Concours des personnels ITRF - session 2007 (France métropolitaine + DOM)

Corps	BAP (1)	Concours externes (2)					Concours internes				
		Postes	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis	Postes	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis
Ingénieur de recherche (IGR)	A	15	478	426	125	15	-	-	-	-	-
	B	6	289	271	129	6	-	-	-	-	-
	C	16	625	622	362	16	2	9	8	7	2
	D	7	277	275	123	7	4	16	12	10	3
	E	30	853	832	268	21	27	445	407	166	21
	F	3	55	55	12	2	3	11	10	5	3
	G	14	127	126	58	9	2	7	6	4	2
	I	25	442	433	124	17	19	100	100	62	17
	Total		116	3 146	3 040	1 201	93	57	588	543	254
Ingénieur d'études (IGE)	A	31	2 117	2 077	900	30	9	77	76	27	8
	B	27	1 479	1 474	575	26	8	38	37	25	8
	C	42	1 707	1 665	1 239	40	9	46	44	34	7
	D	25	1 615	1 612	767	25	1	5	5	3	1
	E	138	8 344	8 201	2 639	119	48	971	951	301	39
	F	52	3 406	3 385	779	48	17	148	141	87	16
	G	31	690	685	349	23	19	180	155	108	15
	I	158	10 130	10 057	2 579	137	62	1 012	914	341	45
	Total		504	29 488	29 156	9 827	448	173	2 477	2 323	926
Assistant ingénieur (ASI)	A	15	766	436	190	14	10	141	141	101	10
	B	14	488	294	134	12	3	20	20	11	3
	C	25	544	345	190	22	13	83	83	56	13
	D	7	267	88	43	7	-	-	-	-	-
	E	60	4 425	2 878	1 270	51	42	954	924	449	39
	F	15	1 028	463	187	13	15	207	202	88	14
	G	21	216	144	93	16	21	205	198	91	18
	I	49	2 729	1 564	572	40	57	2 152	2 098	871	54
	Total		206	10 463	6 212	2 679	175	161	3 762	3 666	1 667
Technicien RF	A	43	344	219	95	42	21	75	75	58	21
	B	22	212	132	60	22	6	23	22	14	6
	C	50	192	112	77	46	14	25	25	22	14
	D	1	28	12	4	1	-	-	-	-	-
	E	84	844	633	229	84	34	190	176	72	34
	F	36	545	308	102	36	18	125	120	60	18
	G	42	203	137	54	31	44	268	261	103	44
	I	71	1 447	994	236	71	72	1 425	1 399	281	72
	Total		349	3 815	2 547	857	333	209	2 131	2 078	610
Ensemble		1 175	46 912	40 955	14 564	1 049	600	8 958	8 610	3 457	547

(1) BAP : voir rubrique "Définitions".

(2) Les troisièmes concours d'IGE et d'ASI sont comptabilisés avec les concours externes.

[2] Concours des personnels des bibliothèques - session 2007 (France métropolitaine + DOM)

	Postes	Concours externes				Concours internes				
		Inscrits	Présents	Admissibles	Admis	Postes	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis
Conservateur d'État (1)	26	1 471	748	115	27	28	220	145	29	27
Bibliothécaire d'État	21	2 151	1 294	38	21	19	525	392	33	19
Bibliothécaire adjoint spécialisé	28	534	350	63	28	27	444	354	63	27
Magasinier principal de 2 ^e classe	9	1 138	640	59	9	36	387	311	179	36
Total	84	5 294	3 032	275	85	110	1 576	1 202	304	109

(1) Dont le concours de conservateur chartiste (comptabilisé dans les concours internes).

Présentation

La formation continue constitue dans son fonctionnement actuel, un des leviers stratégiques pour accompagner les orientations prioritaires de la politique éducative ministérielle et contribuer ainsi au pilotage de la pédagogie.

Les dispositifs et modules qui constituent les Plans académiques de formation (PAF) sont proposés et mis en œuvre par des opérateurs de formation en réponse à un appel d'offres qui correspond au cahier des charges de la formation académique des personnels. Les IUFM sont les opérateurs essentiels et privilégiés du plan et de ses volets départementaux mais ils n'en sont pas les opérateurs exclusifs, afin d'éviter de figer l'offre de formation et de lui permettre de s'adapter à l'évolution des besoins. Les autres opérateurs de formation sont essentiellement les "pairs", enseignants déchargés en partie de l'enseignement aux élèves ; toutefois interviennent également les universités, CRDP, organismes culturels, partenaires associatifs, entreprises, autres ministères...

Les actions de formation continue répondent à des objectifs (11, voir liste dans la rubrique "Définitions") organisés autour de plusieurs dispositifs (8 500 dans le premier degré et 16 300 dans le second degré), chacun s'articulant autour de modules (respectivement 11 900 et 32 200).

Les actions de formation continue représentent un total de 1 773 400 journées stagiaires (820 500 pour le premier degré et 952 900 pour le second degré) pour 582 900 stagiaires formés (157 300 dans le premier degré et 425 600 dans le second degré).

Dans le premier degré, la majorité des stagiaires formés (44%) le sont pour une durée inférieure à 3 jours mais pour un volume de 12% de journées-stagiaires et de 40% des modules réalisés. De même, pour le second degré, les stagiaires sont formés (83%) principalement pour une période de moins de trois jours, soit 84% des modules réalisés et 54% des journées-stagiaires.

Le coût de la formation continue se monte pour l'année 2005-2006 à 40 millions d'euros dont 26 pour le second degré. La majorité de dépenses concerne les frais de déplacement et de séjour (56,1%) suivi des frais de fonctionnement (30,9%).

Définitions

■ **La formation continue des enseignants** a pour mission d'assurer à tous les personnels que tout au long de leur carrière, qu'ils aient ou non bénéficié d'une période de formation initiale, ils demeurent performants et soient dotés des compétences professionnelles indispensables à une constante adaptation aux évolutions de l'école et donc, à la réussite de tous les élèves qui leurs sont confiés.

■ **Dispositif.** Parcours de formation constitué de modules et caractérisé principalement par un objectif de formation.

■ **Liste des dispositifs.** Développement des compétences professionnelles ; Adaptation à l'emploi ; Formation / adaptation statutaire ; Information, coordination, animation ; Développement des compétences liées aux activités de formation ; Formation qualifiante ; Développement personnel et culturel ; Élaboration de ressources ; Formation diplômante ; Conception et organisation de la formation ; Reconversion.

■ **Module.** Élément dans le parcours de formation articulé à d'autres modules et caractérisé principalement par un contenu de formation.

■ **Stagiaire.** Lorsqu'un candidat est convoqué à une session d'un module, il devient stagiaire de ce module.

■ **Journée-stagiaire.** Six heures de formation pour un stagiaire.

■ **Stagiaire formé.** Stagiaire qui a assisté au moins aux deux tiers de la formation à laquelle il était convoqué (module par module).

→ Pour en savoir plus

Sources : Enquête sur la formation continue des enseignants des premier et second degrés - DGESCO A1-5.

[1] Formation continue des enseignants du premier degré en 2005-2006 (France métropolitaine + DOM) Volume des actions et nombre de dispositifs selon les objectifs des formations (1)

Objectifs de formation	Nombre de dispositifs prévus	Nombre de modules prévus	Journées-stagiaires	Stagiaires formés
Développement des compétences professionnelles	5 833	7 862	496 800	94 716
Adaptation à l'emploi	483	905	104 709	18 881
Formation / adaptation statutaire	385	576	89 065	14 981
Information, coordination, animation	398	635	18 652	7 684
Développement des compétences liées aux activités de formation	536	740	36 427	8 771
Formation qualifiante	267	332	28 706	3 981
Développement personnel et culturel	171	244	9 179	2 484
Élaboration de ressources	192	281	9 323	3 382
Formation diplômante	165	231	25 603	1 892
Conception et organisation de la formation	29	41	2 074	585
Reconversion	5	3	8	4
Total	8 464	11 850	820 546	157 361

Nombre de jours de formation	Modules réalisés (nombre et %)		Stagiaires formés (effectif et %)		Journées-stagiaires (nombre et %)	
Moins de trois	4 113	40%	68 636	44%	95 971	12%
De trois à moins de neuf	3 933	38%	53 220	34%	257 901	31%
Neuf et plus	2 327	22%	35 505	22%	466 674	57%
Total	10 373	100%	157 361	100%	820 546	100%

(1) Excepté les départements suivants : Hautes- Alpes, Tarn-et-Garonne et Guyane.

[2] Formation continue des enseignants du second degré en 2005-2006 (France métropolitaine + DOM) Volume des actions et nombre de dispositifs selon les objectifs des formations

Objectifs de formation	Nombre de dispositifs prévus	Nombre de modules prévus	Journées-stagiaires	Stagiaires formés
Développement des compétences professionnelles	11 955	22 480	605 987	311 715
Adaptation à l'emploi	473	1 464	50 656	20 124
Formation / adaptation statutaire	264	661	26 556	6 213
Information, coordination, animation	1 012	2 195	56 539	43 484
Développement des compétences liées aux activités de formation	981	1 719	39 518	16 972
Formation qualifiante	660	1 334	123 268	7 852
Développement personnel et culturel	133	213	7 881	3 071
Élaboration de ressources	409	776	15 046	6 783
Formation diplômante	66	256	11 169	2 745
Conception et organisation de la formation	269	901	8 291	5 963
Reconversion	95	212	7 965	652
Total	16 317	32 211	952 876	425 574

Nombre de jours de formation	Modules réalisés (nombre et %)		Stagiaires formés (effectif et %)		Journées-stagiaires (nombre et %)	
Moins de trois	26 224	84%	353 794	83%	510 612	54%
De trois à moins de neuf	3 207	10%	63 955	15%	252 047	26%
Neuf et plus	1 880	6%	7 825	2%	190 217	20%
Total	31 311	100%	425 574	100%	952 876	100%

[3] Répartition des dépenses de formation continue des premier et second degrés en 2005-2006 (France métropolitaine + DOM)

